

# Rapport Annuel 2023

[mining.ca/fr](https://mining.ca/fr)



The Mining Association  
of Canada  
L'association minière  
du Canada

## L'ASSOCIATION MINIÈRE DU CANADA (AMC)

L'Association minière du Canada (AMC) est l'organisme national représentant l'industrie minière du Canada. Ses membres, qui sont responsables de la majeure partie de la production canadienne de métaux de base et précieux, d'uranium, de diamants, de charbon métallurgique et de pétrole extrait des sables bitumineux, sont présents dans les secteurs de l'exploration minérale, de l'exploitation minière, de la fonte, de l'affinage et de la fabrication de produits semi-finis.

Représentant les membres de l'industrie minière qui s'engagent pour la durabilité, l'initiative Vers le développement minier durable MD (initiative TSM) de l'AMC est une norme primée, de classe mondiale, qui encourage l'amélioration continue du rendement en matière de pratiques minières environnementales et sociales.

L'AMC défend les intérêts de l'industrie sur la scène nationale et internationale, élabore des politiques sur les minéraux avec les gouvernements, informe le public et favorise la collaboration pour résoudre des problèmes communs et stimuler les progrès. L'AMC collabore étroitement avec les associations minières provinciales et territoriales et avec les autres secteurs, ainsi qu'avec les groupes communautaires et environnementaux à l'échelle du Canada.

## MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

Carolyn Chisholm, président du conseil d'administration, et Pierre Gratton, président et chef de la direction



Carolyn Chisholm,  
président du conseil d'administration

L'année 2023 fut une autre année tumultueuse sur la scène géopolitique mondiale, notamment avec la guerre en Ukraine qui s'éternise, le début d'une autre guerre en parallèle au Moyen-Orient et les préoccupations relatives à la Chine qui ne cesse d'accroître son emprise sur le marché des minéraux critiques. Tout cela s'est déroulé dans un contexte d'urgence croissante entourant la nécessité de passer à une économie sobre en carbone pour ralentir les effets de plus en plus catastrophiques des changements climatiques – entre autres les inondations, les sécheresses et les phénomènes météorologiques extrêmes sans précédent qui ont fait les manchettes à divers moments de l'année. Tous ces facteurs contribuent non seulement à la hausse constante de la demande internationale en minéraux critiques, mais aussi celle de pratiquement tous les autres types de minéraux et métaux extraits de façon responsable. Le

secteur canadien des minéraux et des métaux doit actuellement faire face à ce qui représente sans doute les plus grands défis et les plus grandes occasions de son histoire, à savoir : fournir au monde plus de ressources naturelles qu'auparavant, tout en mettant à profit son rendement environnemental et social incomparable.

Le gouvernement fédéral a publié sa stratégie sur les minéraux critiques en décembre 2022, avec la participation et la contribution de l'AMC. Le budget de 2023 fut le troisième de suite axé sur les minéraux critiques et l'industrie minière. Le budget comprenait plusieurs incitatifs fiscaux, dont le plus important est un crédit d'impôt à l'investissement dans la fabrication de technologies propres afin de couvrir 30 % du coût de la nouvelle machinerie et du nouvel équipement utilisés pour extraire, traiter ou recycler des minéraux critiques essentiels aux chaînes d'approvisionnement en technologies propres. Finances Canada a par la suite mené des consultations sur la proposition initiale concernant un critère d'admissibilité au crédit d'impôt à l'investissement dans la fabrication de technologies propres qui stipulait que 90 % de la production d'une mine devait être constituée de minéraux critiques. L'AMC a rencontré des représentants du gouvernement fédéral pour expliquer qu'étant donné la nature polymétallique de nombreux gisements minéraux du Canada, un seuil aussi élevé limiterait indûment l'admissibilité et minerait l'intention du gouvernement d'encourager la production de nouveaux minéraux critiques, en particulier le cuivre.

Le budget comprenait plusieurs autres mesures fiscales, y compris pour les infrastructures d'énergie propre, et exprimait l'engagement d'améliorer l'efficacité des processus d'évaluation d'impact et de délivrance de permis pour les grands projets. Ce dernier processus est dirigé par Finances Canada et le Bureau du Conseil privé (BCP), ce qui démontre toute l'importance de cette initiative. L'AMC a déjà collaboré de façon continue avec le BCP et a été invitée à faire une présentation aux sous-ministres d'ici la fin juin. L'AMC a également réussi à persuader le gouvernement de faire marche arrière sur une proposition en matière de recouvrement des coûts liés à l'évaluation d'impact. La proposition consistait

à « recouvrer » les coûts pour chaque heure de travail du personnel de l'Agence d'évaluation d'impact du Canada consacrée à un projet, ainsi que tous les débours, y compris ceux pour les communautés autochtones et le public. L'Agence élabore actuellement une autre proposition, qui devra également tenir compte des modifications apportées à la Loi à la suite de l'avis de la Cour suprême du Canada sur la Loi sur l'évaluation d'impact (LEI) (voir ci-dessous).

En ce qui concerne la Loi sur les eaux navigables canadiennes, quelques membres de l'AMC ont dû composer avec des retards inacceptables en raison d'incertitudes entourant l'interprétation de la navigabilité des plans d'eau secondaires. Dans les deux cas, Transports Canada, que l'AMC juge très compétente et axée sur les solutions, rencontre des difficultés à gérer ce problème. Heureusement, l'un des exemples a été résolu, mais l'autre s'est poursuivi jusqu'en 2024. L'AMC a mobilisé des cadres supérieurs du ministère de Transports Canada, y compris son sous-ministre, des représentants de RNCAN, ainsi que le BCP et le Cabinet du premier ministre. L'AMC a souligné l'importance de former le personnel de première ligne sur les évaluations de la navigation et l'utilisation par les Autochtones, ainsi que la nécessité d'un autre processus d'approbation que la longue et fastidieuse approbation du gouverneur en conseil actuellement requise lorsque la navigation a été déterminée sur des eaux non répertoriées.

L'année 2023 fut également marquée par la publication très attendue de l'avis de la Cour suprême du Canada au sujet de la LEI. En réponse à cet avis, le gouvernement fédéral a confirmé qu'il modifiera la Loi. L'Agence d'évaluation d'impact du Canada a communiqué à l'AMC sa réponse prévue, qui, de l'avis de l'AMC, devrait apporter des changements substantiellement positifs au secteur minier dans la façon dont les évaluations d'impact sont menées par le gouvernement fédéral. Le gouvernement a signalé son intention d'agir rapidement pour modifier la LEI. Quant à l'AMC, elle a exhorté le gouvernement à examiner simultanément d'autres possibilités visant à améliorer les délais d'obtention de permis, notamment en modifiant le processus d'autorisation en vertu de l'annexe 2 pour que les décrets d'extinction relèvent du ministre plutôt que du gouverneur en conseil pour les eaux navigables non répertoriées en vertu de la Loi sur les eaux navigables canadiennes. Le gouvernement consulte simultanément les réformes potentielles de la liste des projets. Compte tenu du contexte, l'AMC estime qu'il serait possible de plaider en faveur d'une augmentation supplémentaire des seuils pour les projets miniers.



Pierre Gratton,  
président et chef de la direction

En 2023, l'AMC a aussi dû défendre ses intérêts en raison de problèmes liés à la taxe sur les logements sous-utilisés. En effet, quelques membres de l'AMC détenant des propriétés utilisées à diverses fins pour soutenir les activités de l'association ont été touchés par cette taxe. L'AMC a été informée que des modifications seraient apportées pour répondre aux préoccupations des membres. Ces dernières ont été apportées à l'automne 2023, mais pas de manière rétroactive, de sorte que les membres concernés étaient toujours tenus de produire une déclaration pour 2022. L'AMC et d'autres secteurs ont également joué un rôle actif dans le dossier du transport ferroviaire, contredisant les revendications des compagnies de chemin de fer concernant la compétitivité de leurs tarifs et démontrant la

surfacturation des suppléments de carburant. L'AMC a également soutenu activement ses membres du secteur des sables bitumineux pour qu'ils tentent de faire progresser la réglementation sur le retour d'eau des sables bitumineux, ainsi que ses membres au Nunavut relativement au plan d'utilisation des terres proposé.

En ce qui concerne l'initiative TSM, l'ICMM, CopperMark et le World Gold Council ont commencé à envisager la possibilité d'une consolidation des quatre normes en 2023. Une séance d'écoute avec les parties prenantes a eu lieu en avril afin de mesurer leur intérêt et leur appui à la consolidation, ce qui, en principe, a confirmé un fort appui. Par la suite, et en réponse à la séance d'écoute, des groupes consultatifs composés de membres de l'industrie et de parties prenantes ont été constitués afin de contribuer à cet effort.

À l'automne 2023, les quatre partenaires ont élaboré une première ébauche de norme consolidée avec la participation des deux organismes consultatifs, ainsi qu'une ébauche de cadre d'assurance et de concepts initiaux sur la façon dont la nouvelle norme serait régie. Pendant ce temps, l'AMC et ses partenaires continuent de promouvoir l'initiative TSM auprès d'autres organisations. Des rencontres avec Daimler, BMW, Volkswagen et Mercedes sont prévues en avril prochain. BMW a assisté à la réunion du Groupe consultatif des communautés d'intérêts (GCCl) à l'automne et a participé à un audit parallèle de la vérification de l'initiative TSM d'un membre de l'AMC. L'AMC a appris que la Chambre des mines de la Zambie aimerait adopter l'initiative TSM, ce qui en ferait son 14<sup>e</sup> partenaire. L'AMC compte également deux nouveaux adhérents à l'initiative TSM, un projet de lithium aux États-Unis et une entreprise en Mongolie. L'AMC discute également avec une entreprise qui souhaite mettre en œuvre l'initiative TSM en Tanzanie et continue d'explorer la possibilité qu'elle soit adoptée par d'autres associations minières en Équateur et en Mongolie.

Les réalisations de l'AMC en 2023 sont attribuables aux efforts collectifs de bon nombre de personnes. Notamment les membres du conseil d'administration, du comité exécutif et de l'équipe de direction de l'initiative TSM, ainsi que les experts de l'industrie, qui offrent leur temps et leur expertise aux groupes de travail et aux comités de l'AMC. De plus, l'Association est fière de compter sur un personnel des plus compétents, composé de gens reconnus pour leur expertise et leur professionnalisme par le gouvernement et d'autres associations. Grâce à leurs compétences et à leur expérience, ils produisent des résultats concrets dont profite l'ensemble de l'industrie. Leur travail est fort apprécié par le conseil d'administration et les membres de l'AMC.

Pour obtenir de plus amples détails sur les sujets abordés dans le présent message et les autres aspects du travail de l'AMC, nous vous invitons à lire le rapport annuel en entier.

## RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE L'ÉQUIPE DE DIRECTION DE L'INITIATIVE VERS LE DÉVELOPPEMENT MINIER DURABLE (TSM)

Carol Plummer, vice-présidente exécutive, Développement durable, Ressources humaines et Culture, Mines Agnico Eagle Ltée

*L'équipe de direction de l'initiative TSM étudie les possibilités d'amélioration du rendement et de la réputation de l'industrie minière auprès des communautés d'intérêts clés.*



Carol Plummer  
Executive Vice President  
Sustainability, People & Culture,  
Agnico Eagle Mines Ltd.

### **Rendement dans le cadre de l'initiative TSM pour l'année 2023**

En 2023, les membres de l'AMC ont obtenu de bons résultats pour les indicateurs de rendement des protocoles TSM.

**Relations avec les Autochtones et les communautés :** Les établissements ont présenté un deuxième rapport sur la version révisée du *protocole de relations avec les Autochtones et les collectivités* : les données probantes indiquaient des améliorations pour quatre des cinq indicateurs de rendement. On a notamment remarqué des améliorations conséquentes de la part d'établissements ayant atteint au moins le niveau A pour l'indicateur 4 (Gestion des répercussions et des avantages pour les communautés) et l'indicateur 5 (Système de réaction aux communautés d'intérêts). On a remarqué une légère baisse du rendement global pour l'indicateur 3 (Échange et dialogue efficaces avec les communautés autochtones), probablement

attribuable à une augmentation du nombre d'établissements situés hors du Canada qui ont indiqué que cet indicateur était « sans objet ».

**Planification de la gestion de crises et des communications :** En 2023, les bons résultats des établissements dans le cadre du *protocole de planification de la gestion de crises et des communications* se sont maintenus. Ce protocole a fait l'objet d'un examen mineur en 2022, ce qui a entraîné certaines modifications qui seront prises en compte dans les rapports publics en 2024.

**Santé et sécurité :** En 2022, les rapports des établissements ont continué de révéler un rendement élevé dans le cadre du *protocole de santé et sécurité*, et plus de 90 % des établissements ont indiqué avoir atteint au moins le niveau A pour chaque indicateur.

**Protocole de prévention du travail des enfants et du travail forcé :** Tous les trois ans, les établissements doivent produire un rapport sur le *protocole de prévention du travail des enfants et du travail forcé* dans le cadre de la vérification externe des résultats de l'initiative TSM. En 2023, les vérifications externes ont démontré que tous les établissements étudiés se respectaient pleinement les exigences du protocole.

**Gestion des résidus miniers :** Pour la première fois, les établissements ont présenté leurs résultats en vertu du *protocole de gestion des résidus miniers de 2022* et de ses guides connexes. Malgré les nouvelles exigences, plus de 90 % des établissements ont atteint au moins le niveau A pour la plupart

des indicateurs de performance. Les rapports faisaient mention d'améliorations mineures de la performance pour trois indicateurs, tandis que la performance pour deux indicateurs s'est maintenue comparativement aux résultats de 2022. On remarque notamment une hausse de la part des établissements ayant atteint le niveau AAA pour tous les indicateurs en 2023.

**Gestion de la conservation de la biodiversité :** Les établissements ont indiqué une amélioration de leur rendement dans le cadre du *protocole de gestion de la conservation de la biodiversité*, avec une amélioration notable de l'indicateur 3 (Rapports), avec une hausse de 10 points de pourcentage de la proportion d'établissements ayant atteint au moins le niveau A. La part des établissements ayant atteint le niveau AAA pour les trois indicateurs a augmenté.

**Intendance de l'eau :** Plus de 90 % des établissements ont atteint au moins le niveau A pour les quatre indicateurs relatifs au *protocole d'intendance de l'eau*, avec des améliorations globales mineures pour tous les indicateurs. De plus, la part des établissements ayant atteint le niveau AAA pour chaque indicateur a augmenté.

**Changements climatiques :** En 2023, les membres de l'AMC ont publié pour la première fois un rapport sur une version révisée du *protocole TSM sur les changements climatiques*. Ce protocole a remplacé le *protocole de gestion de l'énergie et des émissions de GES de l'initiative TSM* précédent. Le nouveau protocole adopte une approche qui se veut plus exhaustive à l'égard des changements climatiques, en intégrant des mesures d'atténuation et d'adaptation à l'échelle de l'entreprise et des établissements. Au cours de la première année de publication de rapports, les membres de l'AMC ont déclaré un rendement élevé pour l'indicateur 1 (Gestion des changements climatiques de l'entreprise). Près de 90 % des établissements ont atteint au moins le niveau A, et 70 % ont atteint le niveau AAA. À l'échelle des établissements, au moins 70 % d'entre eux ont atteint au moins le niveau A pour les deux indicateurs de rendement.

### **Célébrer l'excellence**

Le *prix TSM en engagement communautaire* a été remis à la mine Diavik pour un projet communautaire visant à recycler du cuivre récupéré et à en tirer profit. Le *prix TSM en excellence environnementale* a été remis à la mine New Afton de New Gold pour avoir été la première et la seule mine en Amérique du Nord à obtenir la certification correspondant à la norme ISO 50001:2011 sur les systèmes de management de l'énergie. Vous trouverez de plus amples renseignements sur les projets gagnants [ici](#).

### **Amélioration continue**

Milieus de travail équitables, diversifiés et inclusifs : En juin 2023, le conseil d'administration de l'AMC a approuvé un nouveau *protocole TSM pour un milieu de travail équitable, diversifié et inclusif*, ainsi que les révisions connexes du *protocole TSM sur la sécurité, la santé et le respect en milieu de travail*, récemment rebaptisé. Les entreprises publieront des rapports sur ces nouvelles exigences à partir de 2026. Les deux protocoles sont accessibles [ici](#).

**Partage numérique de documents :** L'AMC a poursuivi sa participation à un projet pilote relatif à un nouveau système de partage numérique de documents fiable, appuyé par le gouvernement de

la Colombie-Britannique. Deux entreprises membres de l'AMC et leurs vérificateurs dans le cadre de l'initiative TSM ont participé à ce projet pilote, qui leur permettrait de créer des documents sécurisés contenant des données validées des rapports sur l'initiative TSM. Ces documents pourraient ensuite être transmis en toute sécurité à l'AMC, à des clients, à des investisseurs ou à d'autres parties intéressées. Compte tenu de la réussite du projet pilote initial, l'AMC continuera de collaborer avec le gouvernement de la Colombie-Britannique et Northern Block, notre fournisseur de solutions technologiques, pour améliorer l'accessibilité de cette plateforme pour les membres de l'association afin de faciliter la production de rapports relatifs à l'initiative TSM en 2024.

### **Groupe consultatif des communautés d'intérêts (GCC)**

En 2023, le Groupe consultatif des communautés d'intérêts a tenu deux réunions hybrides (l'une à Edmonton et l'autre à Ottawa) et plusieurs activités intersessions. La réunion organisée à Edmonton comprenait la présentation d'examen après vérification pour Sherritt et Newmont. Cette réunion comprenait également une visite des installations de Sherritt à Fort Saskatchewan et des échanges avec certaines parties prenantes de la région. Pour en savoir plus sur les activités du groupe, veuillez consulter le [communiqué annuel](#) du groupe.

### **Activités internationales**

**Échanges avec des constructeurs automobiles :** L'AMC poursuit ses échanges avec des constructeurs automobiles autour de la possibilité de s'appuyer sur l'initiative TSM pour assurer la durabilité en ce qui concerne les produits miniers qui entrent dans leurs chaînes d'approvisionnement. En 2023, un représentant de BMW a participé à titre d'observateur à une vérification externe de l'initiative TSM et à une réunion du Groupe consultatif des communautés d'intérêts. L'AMC a également participé à des discussions avec des parties prenantes, organisées par Drive Sustainability, un partenariat regroupant 16 grandes entreprises du secteur automobile et vise à évaluer le niveau de maturité des normes relatives à la durabilité dans la chaîne d'approvisionnement en minéraux. En avril 2023, l'AMC s'est rendue en Allemagne avec un membre du Groupe consultatif des communautés d'intérêts pour discuter de l'initiative TSM avec Volkswagen, Mercedes-Benz, Daimler Trucks et BMW.

**Adoption de l'initiative TSM :** En 2023, l'AMC a échangé avec des gouvernements et des associations du secteur partout dans le monde pour appuyer les discussions sur l'adoption de l'initiative TSM. Le programme a été officiellement adopté par les associations minières du Mexique (CAMIMEX) et du Panama (CAMIPA).

**Convergence des normes :** Au nom de l'initiative TSM et avec le soutien du Conseil australien des minéraux (« Minerals Council of Australia »), l'AMC a participé activement à des discussions sur la convergence des normes tout au long de 2023. Dans ce cadre, l'association a échangé avec le Conseil international des mines et métaux (ICMM), le World Gold Council (WGC) et Copper Mark. Ces travaux visaient à regrouper les quatre normes en une seule norme mondiale. Deux groupes consultatifs ont été créés pour ce projet, l'un réunissant des membres du secteur et l'autre composé de parties prenantes, et des progrès conséquents ont été réalisés dans l'élaboration de versions préliminaires du contenu de la norme et des modèles de gouvernance et d'assurance. Vous trouverez de plus amples renseignements sur cette initiative sur le site Web <https://miningstandardinitiative.org> (en anglais seulement).

## COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

Présidente : Allison Merla, conseillère en environnement, Vale

*Le Comité de l'environnement examine les lois et les questions environnementales d'ordre général qui touchent l'industrie.*

En 2023, le Comité de l'environnement s'est réuni en personne en mai et en septembre, tout en continuant de tenir des réunions mensuelles virtuelles qui portaient en alternance sur des mises à jour du personnel et des présentations de conférenciers invités. Les réunions ont eu lieu conjointement avec le Comité scientifique de l'AMC. Le travail du comité a été bonifié par des groupes de travail. Le groupe de travail sur l'examen des lois s'est concentré sur la mise en œuvre de la *Loi sur les pêches*, la *Loi sur l'évaluation d'impact* et la *Loi sur les eaux navigables canadiennes*. Le groupe de travail sur la biodiversité a participé activement aux développements liés à la *Loi sur les espèces en péril*, à la *Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs* et aux zones protégées et le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal.

Le Comité a poursuivi ses travaux sur la pollution de l'air, les changements climatiques, le Plan de gestion des produits chimiques, les Recommandations fédérales pour la qualité de l'environnement, l'Inventaire national des rejets de polluants et le *Règlement sur les urgences environnementales de 2019*, ainsi que son examen de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*. Il a travaillé avec des fonctionnaires d'Environnement et Changement climatique Canada (ECCC), du Service canadien de la faune (SCF), de Pêches et Océans Canada, de l'Agence d'évaluation d'impact, de Transports Canada et de Ressources naturelles Canada.

### **Loi sur l'évaluation d'impact**

Le secteur minier est fortement touché par les lois fédérales en matière d'évaluation. Le gouvernement fédéral n'a pas compétence en matière d'exploitation minière sur les terres provinciales de la Couronne et n'a pas d'organe de réglementation attribué aux mines. Toutefois, la plupart des nouveaux projets miniers et des agrandissements majeurs ont été assujettis à la *Loi sur l'évaluation d'impact* (LEI) du gouvernement fédéral et aux lois qui l'ont précédée. À la fin de 2023, une vingtaine de projets miniers faisaient l'objet d'une évaluation fédérale, et le processus d'évaluation est sur le point de commencer pour d'autres projets.

Au cours de la première moitié de 2023, le groupe de travail sur l'examen des lois de l'AMC a surveillé la mise en œuvre de la *Loi sur l'évaluation d'impact* et a fourni des commentaires à l'Agence tout en continuant d'approfondir son expérience avec la Loi. L'AMC a notamment cherché des occasions d'améliorer la portée et la communication des plans de mobilisation des Autochtones, ainsi que l'adaptation des évaluations d'impact.

Toutefois, à la suite de l'avis de la Cour suprême du Canada (CSC) sur la constitutionnalité de la LEI émis le 13 octobre, le groupe de travail sur l'examen des lois de l'AMC s'est tourné vers l'analyse détaillée de l'avis de la Cour suprême. Des modifications législatives pour répondre à l'avis de la CSC devraient être prêtes en 2024. L'AMC collabore depuis 1993 avec des gouvernements et des représentants gouvernementaux à l'élaboration de lois et de règlements fédéraux sur le processus de délivrance de permis pour des projets d'envergure et continuera de travailler à l'élaboration d'un cadre efficace pour l'avenir.

### **Loi sur les pêches**

Jusqu'en 2023, l'AMC a continué de collaborer avec Pêches et Océans Canada à la mise en œuvre de la *Loi sur les pêches modifiée*. Bien qu'il y ait eu des progrès, notamment depuis l'intervention de l'AMC auprès des sous-ministres à l'été 2023 qui a mené à la publication de nouveaux codes de pratique pour certaines activités courantes, le Ministère continue de s'appuyer sur des examens propres au site pour la plupart des ouvrages, entreprises et activités près de l'eau, même si bon nombre d'entre eux ont peu ou pas d'incidence sur l'habitat du poisson. L'AMC continue de plaider en faveur de l'élaboration d'outils de conformité pour appuyer la mise en œuvre de la *Loi* et veiller à ce que des ressources adéquates soient disponibles pour les projets complexes qui peuvent avoir une incidence sur le poisson et son habitat.

Pêches et Océans Canada a lancé une première « vague » de mobilisation en ligne en 2021 qui s'est poursuivie par une deuxième vague en 2022 et la troisième vague en 2023. Le groupe de travail sur l'examen des lois de l'AMC a soumis des commentaires sur les sujets de la vague 3 ainsi que sur les sujets suivants : le cadre de conservation des espèces aquatiques en péril, la politique d'application de mesures pour compenser les effets néfastes sur le poisson et son habitat et les lignes directrices pour l'établissement et la gestion des réserves d'habitat du poisson.

### **Loi sur les eaux navigables canadiennes (LENC)**

L'AMC a continué de collaborer avec Transports Canada pour réclamer l'adoption d'une approche pragmatique afin de déterminer ce qu'est une eau navigable, une modification pour que les décrets d'extinction relèvent du ministre plutôt que du gouverneur en conseil pour les eaux navigables non répertoriées, et une amélioration de l'orientation et de la formation en matière de consultation des Autochtones pour les représentants régionaux. L'AMC continue également d'exiger une coordination interministérielle concernant la collecte d'information et la consultation des Autochtones lorsque plus d'un processus fédéral s'applique.

En 2024, l'AMC participera à l'examen des dispositions et de l'application de la *Loi*, qui doit être terminé d'ici le 31 août 2024 selon la LENC.

### **Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE)**

Des modifications à la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (1999) (LCPE) ont été adoptées en juin 2023. Leur mise en œuvre nécessite l'élaboration d'une longue liste de politiques, de plans et de règlements. Les représentants d'ECCC et de Santé Canada ont rencontré le Comité de l'environnement de l'AMC le 19 septembre pour présenter leurs plans. Le Comité a déterminé lesquels de ces éléments nécessitent une mobilisation ou une surveillance, et lesquels présentent un faible intérêt. Des groupes de travail constitués des membres intéressés sont en cours de formation pour appuyer la participation de l'AMC concernant le règlement sur les substances toxiques présentant le risque le plus élevé et le Cadre pour le droit à un environnement sain. La mobilisation sur le cadre pour le droit à un environnement sain a commencé par un webinaire d'information tenu en octobre, et des séances de mobilisation multipartites sont prévues en février 2024.

Le règlement sur les substances toxiques présentant le risque le plus élevé établira les critères devant être utilisés pour déterminer les substances à cibler dans le cadre d'une gestion du risque plus

énergique, y compris l'interdiction de la production, de l'utilisation ou de rejet comme valeur implicite. Les critères devraient inclure la cancérogénicité, la mutagénicité, la toxicité pour la reproduction, la peau et la sensibilisation respiratoire, ainsi que des facteurs environnementaux comme la persistance et la bioaccumulation. L'AMC devra s'appuyer sur l'expertise des membres d'associations internationales des métaux et d'Eurométaux pour discuter de façon constructive de la façon dont les critères devraient tenir compte des caractéristiques particulières des métaux.

L'AMC continue de participer à des discussions intersectorielles et à des consultations multipartites sur les divers thèmes à l'étude à la suite de l'examen de la LCPE et dans le cadre de la planification de l'évolution future du Plan de gestion des produits chimiques.

### **Loi sur les espèces en péril (LEP)**

Tout au long de 2023, le groupe de travail sur la biodiversité de l'AMC a continué de contribuer aux dossiers concernant les espèces en péril, notamment en surveillant les modifications proposées à l'annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP), en publiant des documents de planification de la valorisation et en mettant en œuvre des accords de conservation en vertu de l'article 11. L'AMC s'est employée à promouvoir l'adoption d'une approche plus efficace et coopérative pour les espèces en péril. L'AMC continue d'appuyer l'utilisation des accords de conservation en vertu de l'article 11 comme mécanisme de rétablissement des espèces en péril et favorise une coordination fédérale-provinciale-territoriale.

### **Comité consultatif sur la nature (CCN)**

Un membre du personnel de l'AMC a été nommé au Comité consultatif sur la nature (CCN) pour un mandat de cinq ans, à compter de 2022, et y participe à titre individuel. Tout au long de 2023, le CCN a été très actif et a tenu plusieurs réunions virtuelles et une réunion en personne de deux jours en juin.

### **Consortium national du savoir sur le caribou boréal**

L'AMC continue de participer au Consortium national du savoir sur le caribou boréal (CNSCB). Le CNSCB est un forum de collaboration entre les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et autochtones, les ONG, les universitaires et les intervenants de l'industrie pour favoriser le partage de l'information, combler les lacunes en matière de connaissances, mettre en commun les capacités, cerner et promouvoir les pratiques exemplaires et éclairer la prise de décisions. Le CNSCB et ses groupes de travail ont produit au cours des quatre dernières années des outils pratiques pour guider les actions, notamment une trousse pour la surveillance du caribou, un modèle écologique conceptuel pour le caribou boréal, une carte interactive des projets pour le caribou et un portail de partage des connaissances. Depuis 2020, il coordonne, en partenariat avec l'Alberta Biodiversity Monitoring Institute, une série de webinaires sur la recherche émergente liée à la conservation du caribou des bois boréal. Lors de la réunion du CNSCB des 12 et 14 décembre, l'AMC a participé à une table ronde sur les leçons apprises en matière de gestion du caribou et sur les politiques connexes.

### **Stratégie nationale pour la biodiversité**

En décembre 2022, le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (CMBKM) a été finalisé lors de la COP15 à Montréal. Ce cadre présente un certain nombre d'objectifs et de cibles mondiaux ambitieux pour la biodiversité. En réponse au CMBKM, les Parties à la Convention sur la diversité

biologique, y compris le Canada, doivent préparer des stratégies nationales pour mettre en œuvre les objectifs énoncés dans le Cadre. En mai 2023, l'AMC a participé à un symposium sur la biodiversité dirigé par ECCC qui a marqué le lancement de la participation du gouvernement du Canada à l'élaboration de la Stratégie nationale sur la biodiversité. L'AMC a soumis des commentaires initiaux pour appuyer l'élaboration de la stratégie en juillet 2023. À la fin de 2023, le gouvernement du Canada a publié un document d'étape qui décrit la façon dont la Stratégie nationale sur la biodiversité sera encadrée. L'AMC fournira des commentaires supplémentaires en réponse au document d'étape au début de 2024.

En ce qui concerne l'objectif 3 du CMKBM, l'AMC continue de surveiller les enjeux liés à l'engagement du gouvernement du Canada à protéger au moins 30 % du Canada d'ici 2030, y compris des mécanismes comme les aires protégées et de conservation autochtones et d'autres mesures de conservation efficaces par zone (AMCEZ). En septembre, des représentants du SCF ont rencontré le Comité de l'environnement de l'AMC pour faire le point sur la reconnaissance des AMCEZ qui contribuent à l'engagement du Canada en matière d'aires protégées et de conservation.

### **Oiseaux migrateurs**

Le groupe de travail sur la biodiversité de l'AMC continue de suivre l'évolution de la *Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs* et du *Règlement sur les oiseaux migrateurs* (ROM). Le SCF a indiqué qu'il continue d'explorer les améliorations au Règlement sur les oiseaux migrateurs. L'AMC s'intéresse particulièrement à l'élaboration d'un système d'autorisation de prélèvement accidentel en vertu du Règlement. Le SCF a amorcé une mobilisation préliminaire sur les prélèvements accidentels et tient une série de « séances d'écoute » avec différents groupes. Le 19 septembre, des représentants du SCF ont rencontré le Comité scientifique et le Comité de l'environnement de l'AMC pour faire le point sur les prochaines étapes. On s'attend à ce que le SCF publie un avis d'intention concernant un règlement sur les prélèvements accidentels dans la partie 1 de la Gazette du Canada à la fin de 2023. La consultation préalable commencerait en 2024, afin que le projet de règlement soit prêt en 2025 et puisse être mis en œuvre en 2027.

### **Cadre des effets environnementaux sur la biodiversité**

À la fin de 2022, ECCC a sollicité des commentaires externes pour la conception d'un cadre sur les effets environnementaux sur la biodiversité. Dans le cadre de cette initiative, l'AMC a formulé des commentaires détaillés sur l'ébauche de la Politique de compensation pour la biodiversité ainsi que sur l'ébauche du Guide d'évaluation des effets d'un projet sur les oiseaux. De plus, le personnel de l'AMC et des représentants des sociétés membres de l'AMC ont participé à une série d'ateliers virtuels sur l'élaboration du Cadre. Étant donné que les travaux du Cadre des effets environnementaux sur la biodiversité sont directement liés à la mise en œuvre de la *Loi sur l'évaluation d'impact*, l'approche du SCF en matière de politiques et d'orientation devrait être revue à la lumière de l'avis récent de la Cour suprême du Canada sur la *Loi sur l'évaluation d'impact*.

### **Marché de la conservation**

Le budget fédéral de 2021 prévoyait un financement renouvelé pour la conservation : 2,3 milliards de dollars sur cinq ans ont été affectés aux espaces protégés, aux initiatives de conservation dirigées par les Autochtones et aux espèces en péril. Grâce à ce financement, le SCF a lancé un projet pilote sur le marché de la conservation. Le marché de la conservation vise à favoriser le financement privé d'initiatives de conservation. Autrement dit, une organisation privée pourra financer un organisme de conservation pour qu'il entreprenne un projet de conservation particulier. La valeur du projet sur le plan de la biodiversité est ensuite évaluée à l'aide d'indicateurs définis par le SCF, et le bailleur de fonds privé reçoit un certificat attestant de cette valeur. La réussite du marché de la conservation pourrait permettre de faire progresser et de soutenir des programmes et initiatives de divulgation de l'information liée à la nature. L'AMC participe au groupe de travail consultatif qui orientera le SCF dans sa conception du programme, y compris la méthodologie à utiliser pour évaluer la valeur du projet sur le plan de la biodiversité et le processus de certification.

### **Accréditation du Programme des Nations Unies pour l'environnement**

En 2023, l'AMC est devenue un organisme accrédité du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Ce statut confère à l'AMC un statut consultatif et la capacité de contribuer aux travaux du PNUE en soumettant des commentaires écrits et en participant à des réunions publiques. En 2023, l'AMC a présenté une soumission détaillée concernant la résolution 5/12 du PNUE, qui portait sur les normes d'exploitation minière responsable. L'AMC continuera de surveiller les travaux du PNUE et d'y participer au besoin.

## COMITÉ DES RELATIONS AVEC LES AUTOCHTONES

Présidente : Krista Maydew, vice-présidente, affaires externes, IAMGOLD

*Le Comité des relations avec les Autochtones a pour mandat de relever et d'évaluer des renseignements en vue de fournir des conseils éclairés au conseil d'administration de l'AMC dans le but d'établir et de renforcer les relations entre les peuples autochtones et l'industrie minière au Canada.*

En 2023, le Comité des relations avec les Autochtones s'est réuni en février, mai, septembre et octobre. Tout au long de l'année, le comité a discuté d'un éventail de sujets liés à la participation des Autochtones dans le secteur minier. Il s'est concentré sur les éléments ci-dessous.

### **Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (Loi sur la DNUDPA)**

En 2021, la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) est entrée en vigueur. L'une des principales obligations du gouvernement fédéral en vertu de la Loi est qu'il doit élaborer un plan d'action fédéral pour la DNUDPA en collaboration avec les peuples autochtones. Le plan d'action achevé a été publié en juin 2023 à la suite de la publication d'une ébauche provisoire du plan d'action en mars 2023. Étant donné que de nombreux aspects du plan d'action recourent le développement minier, le Comité des relations avec les Autochtones a formulé des commentaires sur l'ébauche du plan d'action. Le Comité a également collaboré directement avec Ressources naturelles Canada et Justice Canada sur des mesures précises du plan d'action, y compris celles qui concernent le consentement préalable, libre et éclairé, le partage des avantages ainsi que la sécurité et l'inclusion des femmes et des personnes 2ELGBTQI+ autochtones dans les ressources naturelles.

L'AMC continuera d'accueillir favorablement les occasions de participer à la mise en œuvre continue du plan d'action ainsi qu'à d'autres aspects de la DNUDPA. Le secteur minier, qui joue un rôle important dans le processus de réconciliation, est bien placé pour contribuer de façon significative aux discussions sur le développement économique et les processus de consultation réglementaire. L'AMC a également démontré qu'elle collaborait de manière constructive avec les décideurs, les organisations autochtones et les organisations non gouvernementales pour faire avancer les politiques publiques.

### **Cadre national de partage des avantages**

Le Comité des relations avec les Autochtones continue de suivre les développements liés à l'engagement du gouvernement fédéral d'établir un cadre national de partage des avantages pour s'assurer que les peuples autochtones profitent de l'exploitation des ressources naturelles sur leurs territoires. En 2023, le comité a tenu plusieurs rencontres avec Ressources naturelles Canada pour discuter de la portée du cadre et formuler ses commentaires préliminaires. Dans le cadre de la mobilisation, l'accent a été mis sur la possibilité de mettre en œuvre un programme fédéral de garantie de prêt pour les Autochtones afin de leur faciliter l'accès à des capitaux concurrentiels lorsqu'ils démontrent de l'intérêt à investir dans des projets de ressources naturelles. Le processus d'élaboration du cadre devrait se poursuivre en 2024.

### **Mobilisation et collaboration continues**

L'AMC continue de collaborer avec diverses organisations autochtones par l'entremise du Groupe consultatif des communautés d'intérêts de l'initiative Vers le développement minier durable, de forums multilatéraux et de rencontres individuelles.

En octobre 2023, l'AMC a participé au forum Nation2Nation, qui s'est tenu à Terrace, en Colombie-Britannique, sur les territoires traditionnels des Premières Nations de Kitsumkalum et de Kitselas. Les conversations ont porté sur le développement économique des Premières Nations, l'autonomie et l'établissement de relations plus solides avec l'industrie et le gouvernement du point de vue des Premières Nations dans le nord-ouest de la Colombie-Britannique. Pierre Gratton a ouvert la première journée du Forum à titre de conférencier principal et a participé à un panel animé par Grant Barley (Strategies North Advisory) aux côtés de Kylie Williams (AME BC) et de Freda Campbell (Skeena Resources). L'AMC a également participé à titre de commanditaire.

L'AMC continue, grâce à des dons annuels, de soutenir Indspire, un organisme de bienfaisance dirigé par des Autochtones qui améliore les possibilités d'éducation pour les étudiants métis, inuits et des Premières Nations grâce à diverses initiatives.

### **Autres activités du Comité**

Le Comité des relations avec les Autochtones est un forum qui permet aux membres de l'AMC d'échanger sur les pratiques exemplaires liées à la participation des Autochtones aux activités minières. En 2023, le Comité a échangé de l'information et des leçons apprises sur une variété d'enjeux et de sujets, notamment :

- La mise en œuvre du protocole de relations avec les Autochtones et les collectivités de l'initiative TSM
- La participation des Autochtones à l'industrie minière
- La progression de la réconciliation
- La célébration de la Journée nationale de vérité et réconciliation
- La sensibilisation aux cultures autochtones et leur inclusion
- Les processus de consultation réglementaire
- Les pratiques exemplaires en matière de partage des avantages
- Le bien-être des communautés et l'industrie minière

## COMITÉ DES RELATIONS PUBLIQUES

Président : Dale Austin, gestionnaire des relations gouvernementales, Corporation Cameco

*Le Comité des relations publiques conseille et oriente l'AMC sur les questions touchant les relations gouvernementales et la programmation des communications. Il se veut une plateforme canadienne qui permet aux membres de l'AMC d'échanger des pratiques exemplaires concernant les communications et les activités de défense des intérêts des entreprises et des associations.*

En 2023, le Comité des relations publiques a joué un rôle important en offrant aux experts en communications et affaires publiques de l'industrie une tribune pour échanger sur les enjeux touchant le secteur, notamment la compétitivité économique, le développement des minéraux critiques, la mobilisation des Autochtones, la durabilité, les blocages dans la chaîne d'approvisionnement et les pénuries de main-d'œuvre, ainsi que le rôle de l'industrie dans un avenir à faible empreinte carbone.

### **Intervention auprès du gouvernement fédéral**

En commentant les stratégies, les messages et les documents de l'AMC utilisés pour mobiliser les décideurs fédéraux sur la défense des intérêts touchant le secteur minier canadien, le Comité des relations publiques fournit des perspectives et des renseignements précieux permettant d'améliorer l'ensemble des activités de relations gouvernementales de l'AMC. Il surveille également les développements en matière de politiques, mène des discussions à ce sujet et participe à des activités de défense des intérêts.

L'événement annuel d'envergure de défense des intérêts de l'AMC a eu lieu en personne à Ottawa le 21 novembre. Au cours de l'événement, le personnel, le conseil d'administration et les membres du Comité des relations publiques ont rencontré plus d'une centaine de parlementaires et décideurs du gouvernement fédéral. Les rencontres ont porté sur la nécessité d'établir des processus réglementaires fédéraux clairs, opportuns et efficaces pour les mines existantes et nouvelles, qui sont essentiels à la compétitivité économique du Canada et à l'atteinte de nos objectifs communs en matière de changements climatiques, de minéraux critiques, de réconciliation économique avec les Autochtones et de sécurité de la chaîne d'approvisionnement. De plus, des discussions ont eu lieu sur les défis liés au marché du travail au sein de l'industrie minière, les innovations dans les mines canadiennes, l'incidence positive des activités minières canadiennes à l'étranger et le lancement en 2023 du Protocole TSM pour un milieu de travail équitable, diversifié et inclusif de l'AMC. Le Comité des relations publiques a participé à cette initiative et contribué aux présentations qui ont été diffusées dans le cadre de cette importante campagne de sensibilisation.

L'engagement de 2023 de l'AMC auprès des décideurs fédéraux a continué de se concentrer sur le soutien du gouvernement fédéral à l'industrie canadienne des minéraux et des métaux avec pour but de saisir les occasions importantes pour le Canada liées aux minéraux critiques, à la résilience de la chaîne d'approvisionnement et à la croissance de la chaîne d'approvisionnement des véhicules électriques à batterie (VEB). L'AMC a souligné les défis liés à l'examen des projets et à l'obtention des permis, une politique habilitante essentielle à la réalisation des ambitions du secteur minier canadien.

La décision de la Cour suprême rendue en octobre selon laquelle certains éléments de la Loi sur l'évaluation d'impact (LEI) fédérale sont inconstitutionnels (et doivent donc être modifiés) a renforcé l'attention sur le processus de délivrance des permis pour les projets; l'AMC poursuit son engagement à l'égard des prochaines modifications de la LEI (qui doivent être incluses dans la loi qui mettra en œuvre le budget de 2024).

Au Parlement, l'AMC a proposé des engagements constructifs pour améliorer la mise en œuvre du projet de loi S-211, *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement*, qui a reçu la sanction royale en 2023 et qui est maintenant en vigueur et a force de loi, et a continué de mobiliser les députés et sénateurs sur des questions liées à l'industrie minière canadienne à l'étranger, y compris l'ombudsman canadien de la responsabilité des entreprises (voir le chapitre sur le Comité de la responsabilité sociale internationale).

### **Communication des défis et des possibilités de l'industrie minière**

En 2023, les efforts de communication de l'AMC ont mis en lumière les engagements du secteur à l'égard de la durabilité, son solide bilan en matière de participation autochtone et les initiatives novatrices de l'industrie. L'AMC a également souligné le rôle important que l'industrie est amenée à jouer dans une économie à faibles émissions de carbone, qui se traduira par une hausse la demande en minéraux et métaux. La course à la mise en valeur des minéraux critiques a été soulignée dans les efforts de communication et de défense des intérêts de l'AMC.

### **Vers le développement minier durable (TSM)**

L'expansion continue de l'initiative TSM demeure un élément important de notre stratégie de sensibilisation du public. Cette orientation cadre avec les priorités du gouvernement et contribue à faire avancer les efforts de défense des intérêts de l'AMC.

### **Bulletins d'information**

En 2023, l'AMC a souligné de nombreux thèmes importants pour le secteur minier canadien dans des bulletins portant sur la collaboration avec les Autochtones dans l'industrie minière canadienne, l'innovation et la fiscalité.

### **Communications numériques et médias sociaux**

L'AMC demeure très active sur Twitter et LinkedIn, et comptait plus de 55 000 abonnés en date du 31 décembre 2024 – ce qui représente une augmentation de 25 % par rapport à l'année précédente. Le Comité des relations publiques joue un rôle important en fournissant du contenu et des suggestions sur les médias sociaux, et il est essentiel à la réussite de l'AMC en matière d'engagement social.

En plus d'exploiter les médias sociaux de l'AMC, l'association exploite également les réseaux sociaux associés à l'initiative TSM où elle présente les travaux des membres de l'AMC en matière de durabilité.

## **Campagne de sensibilisation du public à l'industrie minière canadienne**

Depuis 2012, l'AMC produit des campagnes de communication annuelles sur les contributions du secteur minier canadien, principalement auprès des décideurs du gouvernement fédéral à Ottawa, en mettant l'accent sur les médias sociaux. Le Comité des relations publiques joue un rôle essentiel dans ce processus, qu'il s'agisse de proposer des idées de concept ou de peaufiner le message de la campagne.

En 2023, la campagne annuelle de sensibilisation du public de l'AMC a porté sur la course à la production des minéraux critiques nécessaires à la transition vers une économie sobre en carbone, sur le rôle essentiel des matières extraites dans les produits qu'on utilise au quotidien, sur l'engagement de l'industrie en faveur de l'exploitation minière durable et sur les possibilités de développement des minéraux critiques au Canada. Le slogan de l'AMC, *L'industrie minière canadienne : dynamique de fond en comble*, est accompagné d'un [microsite](#) qui met l'accent sur le leadership du Canada en matière d'exploitation minière durable et le rôle que l'industrie peut jouer pour fournir le matériel nécessaire aux technologies dont dépendent les Canadiens et nos alliés. Cette campagne est axée sur la publicité numérique, utilisant des séquences vidéo des membres du Comité des relations publiques, et cible les publics ci-dessous :

- Ministres, députés et sénateurs, personnel politique, fonctionnaires concernés, décideurs et influenceurs, y compris la Tribune de la presse parlementaire;
- Communauté de l'écosystème politique, y compris des organismes représentant le milieu des affaires, des intervenants sectoriels représentant les secteurs de l'extraction, du transport, des finances, de la fabrication et de la technologie, et des groupes politiques influents;
- Ministres provinciaux des Mines, des Finances, des Ressources, de l'Environnement et du Développement économique, ainsi que leur personnel et leurs hauts fonctionnaires;
- Médias d'affaires qui couvrent des enjeux de politique nationale (p. ex., Bloomberg, ROB, Financial Post).

## **Événements de l'AMC**

Le personnel de l'AMC a assisté et participé à des événements locaux et internationaux tout au long de l'année afin de faire la promotion de l'industrie minière canadienne et de souligner les défis et occasions de celle-ci. Le Comité des relations publiques contribue à cerner les principales activités et rencontres où l'AMC pourrait prendre la parole. Pour ce qui est des activités organisées par l'AMC, les membres du Comité y assistent, en font la promotion ou les commanditent à l'occasion. Tout au long de l'année, l'AMC a participé à plusieurs conférences minières à travers le Canada, dont le congrès de l'ACPE et la conférence sur les perspectives minérales. L'AMC joue également un rôle actif dans les événements de l'industrie minière à l'échelle internationale et participe à diverses discussions dans le cadre des congrès Mining Indaba en Afrique, Mines & Money et des partenaires de l'initiative TSM partout dans le monde.

L'AMC a prononcé son allocution phare annuelle devant la Chambre de commerce du Grand Vancouver en septembre 2023. Cette allocution portait sur la nécessité d'accélérer les processus d'approbation et de délivrance des permis, l'occasion que représente la mise en valeur des minéraux critiques pour le Canada, le soutien du public à l'industrie minière et l'importance d'intégrer l'EDI aux normes environnementales, sociales et de gouvernance.

### **Sondage annuel sur la position des Canadiens envers le secteur minier**

Afin de déterminer la manière dont la population canadienne perçoit le secteur minier, l'AMC a mené en 2023 son 13e sondage d'opinion annuel. Le Comité des relations publiques a contribué à l'élaboration du sondage et à l'interprétation des résultats afin d'orienter les activités et les priorités de l'AMC pour l'année à venir. Pour la deuxième fois seulement, les résultats du sondage ont été rendus publics dans un communiqué de presse et un article d'opinion. Ils ont été largement diffusés par les membres du Comité des relations publiques et les sociétés membres de l'AMC.

En 2023, le soutien du secteur a continué d'être très fort avec 78 % des répondants faisant état d'une opinion positive sur les producteurs de minéraux et de métaux au Canada, et 77 % d'une opinion positive sur les sociétés minières canadiennes. Voici d'autres faits saillants :

- 80 % des répondants estiment que les sociétés minières du Canada offrent un rendement satisfaisant ou acceptable par rapport aux nouvelles matières qu'elles fournissent pour produire des technologies plus vertes et plus propres.
- 79 % des répondants affirment qu'ils aimeraient voir un plus grand nombre de projets miniers au Canada, à condition que les sociétés minières aient un plan pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.
- 76 % des répondants affirment que les gouvernements devraient soutenir toute forme d'énergie, y compris le pétrole, si elle est produite de manière novatrice et contribue à l'atteinte des objectifs en matière d'émissions.
- 78 % des répondants accordent aux sociétés minières canadiennes une note bonne ou acceptable relativement à l'exercice de leurs activités ailleurs dans le monde. Ce résultat tient compte de la manière dont elles renforcent les normes environnementales et s'assurent que les communautés locales profitent des retombées économiques des activités minières.
- 74 % des répondants estiment que les sociétés minières actives au Canada offrent un rendement satisfaisant ou acceptable par rapport à leurs efforts de réduction des répercussions environnementales.
- Après avoir pris connaissance du leadership du Canada en matière de développement minier durable par l'entremise de l'initiative TSM, 88 % des répondants estiment qu'il est judicieux que le gouvernement appuie les sociétés canadiennes qui adhèrent aux normes de l'initiative pour les aider à se démarquer sur les marchés d'exportation et attirer des investissements au Canada.

## COMITÉ SCIENTIFIQUE – RAPPORT ANNUEL

Président : Kent England, directeur, Changements climatiques, affaires environnementales et génie géoenvironnemental, Corporation Cameco

*Le Comité scientifique se concentre principalement sur les enjeux liés aux règlements établis en vertu de la Loi sur les pêches, en particulier le Règlement sur les effluents des mines de métaux et des mines de diamants et les règlements proposés pour les mines de charbon et de sables bitumineux. En 2023, le Comité de l'environnement et le Comité scientifique se sont rencontrés deux fois en personne et tous les mois lors de réunions virtuelles.*

### **Règlement sur les effluents des mines de métaux et des mines de diamants (REMMMD)**

À la fin de l'année 2021, l'AMC a commencé à élaborer un document d'orientation pour aider les entreprises à satisfaire aux exigences du REMMMD concernant les études sur le sélénium dans les tissus des poissons. L'objectif consistait à élaborer une orientation « adaptée à l'objectif » conforme aux exigences spécifiques du REMMMD ainsi qu'aux exigences plus générales du REMMMD en matière d'études de suivi des effets sur l'environnement (ESEE). Ce processus a été entrepris après qu'ECCC a refusé de collaborer avec l'AMC à l'élaboration de l'orientation. En 2022, le groupe de travail dirigé par l'AMC a élaboré une ébauche d'orientation dont la version finale a été envoyée à ECCC, à Ressources naturelles Canada, au groupe de travail sur le sélénium du North American Metals Council et à plusieurs autres experts en la matière aux fins d'examen par les pairs. L'AMC a reçu des commentaires constructifs et a pu achever le document d'orientation en 2023. Le document a été publié en septembre 2023 et a été diffusé à grande échelle. Le document est accessible sur le site Web de l'AMC à l'adresse suivante : <https://mining.ca/resources/guides-manuals/guidance-on-conducting-studies-of-selenium-in-fish-tissue/>.

En 2023, l'AMC a collaboré avec ECCC sur des questions liées aux exigences du REMMMD en matière de rapports. En réponse à une lettre envoyée par ECCC aux installations réglementées, l'AMC a cherché à clarifier un certain nombre de points. L'AMC a notamment fait valoir qu'il ne devrait pas être nécessaire de déclarer les données issues de la surveillance opérationnelle à ECCC de manière systématique. Une surveillance opérationnelle est effectuée pour informer les opérateurs sur le rendement des systèmes de traitement de l'eau et pour apporter des ajustements au besoin. Les analyses pour ce type de surveillance sont réalisées sur place plutôt que dans des laboratoires commerciaux accrédités, car des résultats sont nécessaires rapidement pour apporter les ajustements nécessaires. De plus, ces analyses ne répondent pas en général aux exigences analytiques de surveillance réglementaire énoncées dans le REMMMD, dans la mesure où l'objectif de la surveillance opérationnelle est différent. À la fin de 2023, cette question n'avait pas été résolue.

### **Projet de Règlement sur les effluents des mines de charbon (REMC)**

En janvier 2022, ECCC a présenté un projet mis à jour de règlement de la *Loi sur les pêches* pour les mines de charbon. Ce projet était plus détaillé que les propositions précédentes fournies par ECCC, ce qui s'est avéré positif, car le manque de détails dans les propositions précédentes suscitait des craintes importantes. En mars, l'AMC a soumis des commentaires détaillés sur cette dernière proposition.

En 2023, ECCC a mené une mobilisation bilatérale auprès de différents groupes, dont Ressources Teck. Toutefois, ECCC n'a pas communiqué directement avec l'AMC. ECCC n'a pas fourni de proposition à jour ni de compte rendu officiel sur l'état d'avancement du projet de règlement, bien que l'AMC ait été informée à la fin de 2023 qu'ECCC prévoyait de publier le projet de règlement pour recueillir les commentaires du public en 2024.

### **Règlement proposé de la *Loi sur les pêches* pour les mines de sables bitumineux**

L'AMC et ses membres qui œuvrent dans le secteur des sables bitumineux militent depuis plus de dix ans en faveur de l'adoption d'un règlement de la *Loi sur les pêches* pour les mines de sables bitumineux. À l'heure actuelle, il n'existe aucune réglementation en la matière, comme c'est le cas pour les mines de métaux et de diamants, et les mines de sables bitumineux ne rejettent pas d'effluents. Toute l'eau est stockée sur place, y compris l'eau provenant de la neige et de la pluie tombant sur les zones contaminées des sites. Bien qu'une certaine quantité d'eau soit réutilisée dans le cadre de la récupération du bitume, les volumes stockés dans les mines de sables bitumineux ne cessent d'augmenter. Cette eau est principalement stockée dans les parcs à résidus miniers, et son élimination est une première étape essentielle à la remise en état de ces installations. Des opérations de traitement et d'élimination de l'eau sont nécessaires pour être en mesure de retirer suffisamment d'eau des sites des mines de sables bitumineux afin de faciliter la remise en état et de réaliser les objectifs de fermeture.

L'AMC collabore avec ECCC depuis 2017 sur l'élaboration du règlement. En 2021, ECCC a formé un groupe de travail Couronne-Autochtones (GTCA) pour travailler en collaboration avec les groupes autochtones, et ECCC a continué de travailler avec ce dernier tout au long de 2022 et de 2023.

En 2022, le GTCA a entrepris des analyses techniques à l'appui du processus, y compris des études sur des solutions de rechange au rejet de l'eau et les technologies de traitement de l'eau. L'ébauche de l'étude sur les technologies de traitement de l'eau a été publiée en 2023, mais à la fin de l'année 2023, le rapport sur la première phase de l'étude des solutions de rechange n'avait pas encore été publié.

Pour éclairer le processus du GTCA, ECCC a envoyé trois demandes de données détaillées aux entreprises en 2022. Tous les renseignements demandés ont été fournis. L'AMC a profité de ces demandes de renseignements pour présenter l'association aux représentants autochtones du GTCA, notamment en leur fournissant de l'information sur l'initiative TSM. Il est apparu clairement que l'AMC était très peu connue par la plupart des membres du GTCA.

En juin 2023, le GTCA a publié un document de mobilisation « pour fournir aux parties intéressées une mise à jour des travaux réalisés par le GTCA à ce jour, un aperçu du processus de collaboration établi par le GTCA, et une occasion de fournir un premier retour d'information ». La publication de ce document de mobilisation a constitué un jalon important dans le processus.

En octobre, l'AMC a soumis des commentaires en collaboration avec ses membres. Ces commentaires comprenaient trois demandes :

- Fournir des échéanciers clairs sur les prochaines étapes du processus, y compris les principaux jalons du processus d'élaboration et de mise en œuvre d'un règlement.
- Élaborer et mettre en œuvre un plan pour assurer une mobilisation efficace et continue de l'industrie.
- Entreprendre une étude sur les répercussions et les risques de ne pas autoriser le rejet des eaux traitées des mines de sables bitumineux.

Les commentaires de l'AMC ont également soulevé des préoccupations quant aux chevauchements entre les compétences fédérales et albertaines. Beaucoup de travail a déjà été accompli pour appuyer les politiques et les exigences de l'Alberta, et l'AMC a encouragé ECCC et le GTCA à tirer parti de ces travaux plutôt que de les reproduire.

L'AMC et ses membres continuent d'exprimer des inquiétudes sur les retards continus dans l'élaboration de la réglementation et la potentialité que ces retards aggravent les risques et augmentent les retards dans la remise en état des mines de sables bitumineux.

#### **Initiative nationale pour les mines orphelines ou abandonnées (INMOA)**

En 2022, RNCan a décidé de mettre fin à l'INMOA. À la place, des ateliers annuels sont organisés pour faciliter l'échange d'information, les initiatives de diversité et d'inclusion, et la collaboration à grande échelle sur les défis que représentent toujours les mines orphelines et abandonnées. Le premier atelier a eu lieu à l'automne 2023.

#### **Programme de neutralisation des eaux de drainage dans l'environnement minier (NEDEM)**

En plus d'être l'unique source de financement de cette initiative, l'AMC préside le comité directeur multilatéral du Programme NEDEM. En 2020, le NEDEM a lancé un projet axé sur une étude sur les répercussions géotechniques des réactions géochimiques des résidus et de la roche stérile, qui sera réalisée en partenariat avec l'International Network for Acid Prevention. Ce projet était en grande partie terminé à la fin de 2023.

#### **Canadian Ecotoxicity Workshop (CEW)**

Le CEW 2023 a eu lieu en octobre à Ottawa. L'AMC était commanditaire de l'atelier et a coprésidé une séance sur l'industrie minière qui comprenait 12 présentations. De plus, près de 30 autres exposés ont été présentés sur des sujets en lien avec l'industrie minière, dont une séance sur le sélénium, une séance sur les radionucléides axée sur le radium 226, des exposés sur la toxicité du lithium et des terres rares, et des présentations sur les sables bitumineux.

## GROUPE DE TRAVAIL SUR LES RÉSIDUS MINIERS – RAPPORT ANNUEL

Président : Greg Puro, Responsable mondial, Résidus, Vale Base Metals

### **Réponse de l'AMC à la publication de la Norme industrielle mondiale pour la gestion des résidus miniers**

La Norme industrielle mondiale pour la gestion des résidus miniers a été mise en œuvre en 2020.

La Norme industrielle mondiale pour la gestion des résidus miniers a été élaborée en collaboration par le Conseil international des mines et métaux (ICMM), le Programme des Nations Unies pour l'environnement et les Principes pour l'investissement responsable. Des représentants de l'AMC ont participé au groupe consultatif du panel d'experts qui a rédigé la Norme industrielle mondiale pour la gestion des résidus miniers.

La Norme industrielle mondiale pour la gestion des résidus miniers prescrit 77 exigences sur les six sujets suivants :

- Base de connaissances
- Communautés touchées
- Conception, construction, exploitation et surveillance des parcs à résidus miniers
- Gestion et gouvernance
- Intervention d'urgence et valorisation à long terme
- Divulcation publique

À la suite à la publication de la Norme industrielle mondiale pour la gestion des résidus miniers, l'AMC a effectué une analyse de ses exigences en les comparant à celles des protocoles suivants :

- *Protocole de gestion des résidus miniers TSM*
- *Protocole de relations avec les Autochtones et les collectivités de l'initiative TSM*
- *Protocole TSM d'intendance de l'eau*
- *Protocole TSM sur les changements climatiques*

L'analyse a permis de conclure à une bonne harmonisation entre l'initiative TSM et les exigences de la Norme industrielle mondiale pour la gestion des résidus miniers, les exigences de l'initiative TSM dépassant de nombreuses exigences de la Norme. Voici des points communs entre l'initiative TSM et la Norme industrielle mondiale pour la gestion des résidus miniers :

- Les deux normes partagent des objectifs très similaires axés sur la réduction des dommages.
- Les deux abordent un grand nombre des mêmes thèmes et sujets, notamment :
  - Engagement et obligation de rendre compte des entreprises
  - Mise en place d'un système de gestion des résidus miniers
  - Élaboration, mise en œuvre et revue des manuels d'opération, d'entretien et de surveillance (OES)
  - Gestion des changements
  - Réalisation d'une revue indépendante
  - Élaboration et mise à l'essai des plans de préparation et d'intervention des mesures d'urgence
  - Engagement des collectivités
- L'initiative TSM et la Norme industrielle mondiale pour la gestion des résidus miniers traitent toutes deux de nombreux aspects techniques, notamment :

- Établissement des objectifs, des indicateurs et des critères de rendement et évaluation du rendement pour s'assurer qu'ils sont respectés.
- Évaluation des risques et élaboration et mise en œuvre des plans de gestion des risques.
- Documentation des renseignements liés à la caractérisation du site et à la conception et la construction du parc à résidus miniers.
- Gestion de la qualité
- Gestion de l'eau
- Adaptation aux changements climatiques

L'analyse a révélé d'importants points forts de l'initiative TSM par rapport à la Norme industrielle mondiale pour la gestion des résidus miniers, notamment :

- Les directives et les exigences de l'initiative TSM facilitent une approche intégrée et systématique de la gestion des résidus miniers, ce qui est essentiel à l'amélioration de la prise de décisions et à l'atténuation des principaux risques associés aux facteurs humains dans la gestion des résidus miniers.
- L'initiative TSM traite explicitement les risques physiques et chimiques associés à la gestion des résidus miniers.
- Le tableau de conformité est un outil obligatoire pour mesurer dans le détail la performance par rapport aux critères du *Protocole de gestion des résidus miniers* et offre un niveau de rigueur de la mesure de la performance très élevé.

L'analyse et l'expérience de la mise en œuvre de la Norme industrielle mondiale pour la gestion des résidus miniers ont également permis de cerner les forces de la Norme par rapport à l'initiative TSM, notamment :

- Exigences plus strictes et plus détaillées relatives à la conception des parcs à résidus miniers.
- Exigences plus strictes en matière de participation communautaire propre à la gestion des résidus miniers.
- Exigences plus détaillées et plus explicites en matière de divulgation d'information sur la gestion des résidus miniers.

À la suite de l'analyse, l'AMC a entrepris un processus en deux phases visant à mettre à jour les exigences et les directives de l'initiative TSM pour la gestion des résidus miniers fournies dans le Guide sur les résidus miniers, le Guide OES, le *Protocole de gestion des résidus miniers* et le tableau de conformité. Les dernières mises à jour importantes de ces documents avaient été effectuées en 2019.

### **Première phase des mises à jour des exigences et des directives pour la gestion des résidus miniers de l'initiative TSM**

La première phase des mises à jour avait pour but de combler rapidement les lacunes mineures de l'initiative TSM. Le Guide sur les résidus miniers et le Guide OES ont été mis à jour en 2021, suivis du *Protocole de gestion des résidus miniers* et du tableau de conformité en 2022.

Les mises à jour des directives pour la gestion des résidus miniers de l'initiative TSM, principalement dans le Guide sur les résidus miniers, comprenaient les mesures suivantes :

- Préciser les rôles et les responsabilités du cadre supérieur responsable, de la personne responsable et de l'ingénieur-conseil.
- Ajouter des éléments d'information concernant la caractérisation des sites, la conception et la construction des parcs à résidus miniers et les plans de fermeture.
- Transférer le texte concernant le contrôle de l'information documentaire du Guide OES au Guide sur les résidus miniers et réviser le texte pour le rendre applicable à un plus grand nombre de documents, pas uniquement aux manuels d'opération, d'entretien et de surveillance (OES).
- Ajouter des éléments d'information au Guide sur les résidus miniers concernant les communications, en transférant notamment l'extrait pertinent du Guide OES pour avoir une seule discussion de fond sur cet important sujet.

Après les mises à jour du Guide sur les résidus miniers et du Guide OES, le *Protocole de gestion des résidus miniers* et le tableau de conformité ont été mis à jour en conséquence en 2022, notamment :

- Élargissement du champ d'application obligatoire du protocole pour inclure les parcs à résidus miniers inactifs (parcs fermés et ceux faisant l'objet d'un entretien et d'une surveillance de longue durée).
- Nouveaux détails importants dans le tableau de conformité aux fins d'harmonisation avec les changements apportés au Guide sur les résidus miniers :
  - Obligation de rendre compte et responsabilité, ainsi que les rôles et responsabilités du cadre supérieur responsable, de la personne responsable et de l'ingénieur-conseil.
  - Documentation des renseignements liés à la caractérisation du site, à la conception et à la construction du parc à résidus miniers et à la planification de la fermeture.
  - Communications

En 2023, le *Protocole de gestion des résidus miniers* a fait l'objet d'une nouvelle mise à jour, notamment l'ajout de conditions fondées sur le risque selon lesquelles la fréquence des rapports TSM pourrait être réduite pour les parcs à résidus miniers inactifs, ainsi que les conditions selon lesquelles la fréquence normale des rapports devrait être rétablie.

### **Deuxième phase des mises à jour des exigences et des directives pour la gestion des résidus miniers de l'initiative TSM**

La deuxième phase de mises à jour a été lancée au début de l'année 2023 avec un examen des modifications proposées au Guide sur les résidus miniers. L'objectif consiste à favoriser l'amélioration continue des exigences et des directives pour une gestion responsable des résidus miniers de l'initiative TSM, et par conséquent l'amélioration continue de la performance des propriétaires de parcs à résidus miniers. L'harmonisation accrue avec la Norme industrielle mondiale pour la gestion des résidus miniers est un objectif secondaire, mais important stratégiquement.

L'examen s'appuie sur :

- L'analyse des lacunes effectuée par l'AMC après la publication de la Norme en 2020.
- L'expérience en matière de mise en œuvre des exigences et des directives pour la gestion des résidus miniers de l'initiative TSM.
- La participation de l'AMC à l'élaboration du document du Conseil international des mines et métaux (ICMM) intitulé *Tailings Management : Good Practice Guide* (2021).
- L'évolution des pratiques de gestion des résidus miniers et des pratiques des principaux acteurs.
- L'expérience en matière de mise en œuvre de la Norme industrielle mondiale pour la gestion des résidus miniers, y compris par les membres de l'AMC qui sont également membres du Conseil international des mines et métaux.

Les révisions proposées au Guide sur les résidus miniers fourniront une base conceptuelle plus solide pour une approche systématique de la gestion des résidus miniers, des directives améliorées sur la gouvernance et les aspects techniques de la gestion des résidus miniers, et des directives améliorées en matière de participation communautaire en lien avec la gestion des résidus miniers. Les modifications proposées permettront également d'appliquer le Guide sur les résidus miniers de manière plus efficace et plus constructive aux étapes de la planification, de la conception et de la construction initiale des nouveaux parcs à résidus miniers et d'améliorer la prise de décisions pendant ces étapes du cycle de vie.

Les travaux sur le Guide OES commenceront en 2024 et seront effectués parallèlement aux travaux sur le Guide sur les résidus miniers. Les travaux sur le *Protocole de gestion des résidus miniers* et le tableau de conformité commenceront une fois que les travaux sur les deux guides seront terminés. L'AMC prévoit de finir toutes les mises à jour d'ici la fin de l'année 2025.

### **Développement international**

L'engagement international de l'AMC en matière de gestion des résidus miniers s'est intensifié en 2019 avec la participation de l'AMC à l'Examen mondial des résidus miniers qui a mené à la publication de la Norme industrielle mondiale pour la gestion des résidus miniers en 2020, et la participation de l'AMC à titre d'auteur principal à l'élaboration du document du Conseil international des mines et métaux *Tailings Management – Good Practice Guide* (2021).

Au début de 2023, le Church of England Pensions Board, qui représente les Principes pour l'investissement responsable, a fourni un aperçu détaillé des plans pour créer un Institut mondial de gestion des résidus miniers responsable de superviser la mise en œuvre de la Norme industrielle mondiale pour la gestion des résidus miniers. L'AMC a contribué à l'élaboration de ces plans à la fin de l'année 2022. En 2023, l'AMC a collaboré de manière continue avec la personne responsable de la création de l'Institut, notamment en fournissant des mises à jour et les travaux en cours de l'AMC décrits ci-dessus, et en s'informant de l'état d'avancement de l'Institut mondial de gestion des résidus miniers. Fin 2023, l'Institut n'avait pas encore été officiellement lancé. L'AMC continue de travailler à l'harmonisation de l'initiative TSM et de la Norme industrielle mondiale pour la gestion des résidus miniers, dans le but de faire reconnaître l'initiative TSM comme une solution de rechange acceptable et efficace à la mise en œuvre de la Norme industrielle mondiale pour la gestion des résidus miniers.

## COMITÉ DE LA FISCALITÉ

Président : Jocelin Paradis, vice-président, Fiscalité, Rio Tinto Canada

*Le Comité de la fiscalité est chargé des enjeux financiers d'importance nationale, fait pression pour obtenir des modifications fiscales dans le but d'améliorer la compétitivité de l'industrie et sert de réseau pour les membres afin qu'ils diffusent de l'information sur des questions financières et fiscales.*

### **Engagement à l'égard de la politique budgétaire fédérale**

Tout au long de 2023, l'AMC a collaboré avec le Comité de la fiscalité pour collaborer avec le gouvernement fédéral en préconisant des politiques fiscales et financières saines et concurrentielles, et en soulignant l'importance du contexte fiscal pour la compétitivité du Canada, afin d'attirer de nouveaux investissements dans l'exploitation des minéraux. La plus grande partie de la collaboration au sein du Comité et la mobilisation ont eu lieu avant le budget fédéral de 2023 du gouvernement du Canada, dans le cadre de présentations budgétaires de l'AMC, de consultations sur la progression des principales priorités du budget de 2023 (crédits d'impôt à l'investissement), ainsi que de consultations sur la modernisation proposée des règles canadiennes sur les prix de transfert.

**Présentation du budget de 2023 :** L'AMC a demandé au Comité de la fiscalité d'élaborer une présentation associée au processus de consultation prébudgétaire 2023 du gouvernement du Canada. La présentation portait sur les mesures qui appuieraient la mise en place du financement prévu dans le budget de 2022, mettraient en œuvre la Stratégie sur les minéraux critiques et adopteraient des incitatifs fiscaux et financiers pour égaliser les règles du jeu avec l'IRA des États-Unis, particulièrement en ce qui concerne la production de matières premières en amont, le traitement du minerai et les usines de fabrication de batteries. Les mesures incluses dans la présentation ont signalé l'attrait du Canada en tant que destination pour la fabrication de batteries en accordant la priorité à un approvisionnement sûr et durable de matériaux de qualité batterie au pays, y compris une production accrue des intrants bruts essentiels à leur fabrication.

**Budget de 2023 :** L'AMC a salué les investissements budgétaires du gouvernement associés au rôle fondamental de l'industrie minière dans l'établissement de chaînes d'approvisionnement mondiales en minéraux critiques au Canada. L'éventail des nouvelles mesures fiscales et financières comprend un nouveau crédit d'impôt pour la fabrication de technologies propres, l'augmentation des dépenses engagées dans le cadre du Fonds stratégique pour l'innovation afin de soutenir les projets liés aux minéraux critiques et l'établissement du Fonds pour l'infrastructure des minéraux critiques, qui permettra de libérer les gisements de minéraux prioritaires.

De plus, l'AMC est ravie de l'annonce faite dans le budget de 2023 d'un crédit d'impôt remboursable de 15 % pour les investissements admissibles dans les systèmes de production d'électricité propre, ce qui comprend les petits et les grands réacteurs modulaires. Cela est d'autant plus important que l'admissibilité est élargie aux services publics, ce qui accélérera les investissements nécessaires dans les infrastructures électriques, y compris dans le nord du Canada, comme le projet d'expansion hydroélectrique d'Atlin et le projet de la liaison hydroélectrique et de fibre optique vers la région de Kivalliq. Ce crédit d'impôt peut faciliter les projets miniers réalisés dans des régions éloignées en réduisant le coût efficace de production d'électricité (pour ceux qui ne sont pas près du réseau) et en augmentant les chances de construction.

### **Consultation du gouvernement du Canada pour faire progresser les grandes priorités du budget**

**de 2023 :** Le 4 août 2023, le ministère des Finances a publié un ensemble de projets de loi pour mettre en œuvre divers crédits d'impôt à l'investissement (CII) du budget de 2023. L'ensemble comprend un projet de loi sur le CII lié aux technologies propres, mais aucun projet de loi sur le CII dans la fabrication de technologies propres. L'AMC a collaboré avec le Comité de la fiscalité pour élaborer une présentation à l'intention du gouvernement du Canada sur la méthodologie et le cadre architectural proposés par le Comité pour la mise en œuvre efficace du CII dans les technologies propres et du CII dans la fabrication de technologies propres, y compris :

- CII dans la fabrication de technologies propres : Dépenses admissibles
- Remboursements rapides
- Disponibilité pour utilisation
- CII dans la fabrication de technologies propres : Exigences relatives aux métaux
- CII dans les technologies propres : Règles de récupération
- Besoins en main-d'œuvre : Fardeau administratif
- CII dans les technologies propres : Biens de technologies propres

### **Consultation sur la réforme et la modernisation des règles canadiennes sur les prix de transfert du gouvernement du Canada :**

Le Comité de la fiscalité a élaboré une présentation liée au processus de consultation du ministère des Finances sur la modernisation des règles sur les prix de transfert du Canada. Le projet de loi suggère une approche différente en matière d'établissement des prix de transfert, selon laquelle les transactions sont délimitées par les autorités fiscales et le partage des bénéfices serait considéré comme une bonne façon d'établir un prix de transfert. Cette approche diffère de ce que font les quatre pays présentés dans le document de consultation. Pour éviter les différends inutiles avec des pays étrangers, le Comité de la fiscalité de l'AMC a recommandé que le Canada harmonise sa législation sur l'établissement des prix de transfert avec celle de ses principaux partenaires commerciaux et respecte les lignes directrices de l'OCDE. De plus, les membres du Comité de la fiscalité ont tenu une réunion avec le personnel du ministre au ministère des Finances.

## COMITÉ DU TRANSPORT

Président 2023 : Michael O’Shaughnessy, directeur, Stratégie et planification logistiques, Ressources Teck

*Le Comité du transport contribue à l’élaboration des politiques, des lois et des règlements fédéraux en matière de transport de minéraux et de métaux afin d’améliorer la compétitivité de l’industrie minière du Canada.*

La force de l’industrie minière canadienne réside dans sa capacité à produire et à transformer des minéraux de manière concurrentielle et à transporter ces produits vers des marchés intérieurs et internationaux ou en provenance de ceux-ci avec efficacité. Les sociétés minières ont besoin d’un réseau de transport fiable pour percer les marchés et rivaliser avec la concurrence sur la scène internationale. C’est particulièrement vrai pour le Canada, qui est le deuxième pays en importance au monde selon la superficie.

Au Canada, l’industrie minière est l’un des plus grands utilisateurs de l’industrie du transport, le plus important groupe de clients industriels des sociétés ferroviaires et un grand utilisateur des ports du pays.

Elle génère environ 50 % des revenus annuels totaux du transport ferroviaire de marchandises, en plus d’être l’industrie la plus importante au pays pour ce qui est du volume expédié par voies ferroviaires et maritimes.

### **Confiance dans la chaîne d’approvisionnement du Canada**

La fiabilité de la chaîne d’approvisionnement nationale est un facteur déterminant des investissements dans l’industrie minière, compte tenu du volume de minéraux et de métaux transportés au Canada. Au cours des dernières années, la fiabilité de la chaîne d’approvisionnement canadienne a beaucoup baissé pour les raisons suivantes :

- Augmentation de la fréquence des défaillances des infrastructures de transport dues à des phénomènes météorologiques extrêmes;
- Tarifs toujours plus excessifs imposés aux expéditeurs ayant recours au service des chemins de fer de classe 1;
- Activités syndicales des travailleurs ferroviaires et portuaires;
- Perturbations civiles sous la forme de blocus ferroviaires.

La fréquence croissante de ces événements inquiète de plus en plus les utilisateurs du réseau de transport canadien, au premier rang desquels les « expéditeurs captifs » du Canada (membres de l’AMC pour la plupart) qui dépendent ou sont « captifs » (sans concurrence) de l’unique chemin de fer de classe 1 qui dessert le site éloigné de leurs installations. En 2023, les coalitions de défense des intérêts des expéditeurs, dont l’AMC est membre, ont intensifié les efforts pour sensibiliser à la dépendance des expéditeurs, aux suppléments carburant du transport ferroviaire et aux revendications des chemins de fer sur les tarifs d’expédition par rail au Canada.

### **Difficultés persistantes liées à la situation de duopole ferroviaire au Canada**

Le système de transport ferroviaire de marchandises du Canada est principalement un duopole. En effet, la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN) et le Canadian Pacific and Kansas City Southern (CPKC) sont les seuls chemins de fer de classe 1 au Canada. Ainsi, de nombreuses collectivités et entreprises, en particulier celles des régions éloignées et nordiques du Canada, n'ont d'autre choix que de se tourner vers le seul chemin de fer de classe 1 qui dessert leur région. C'est d'ailleurs le cas pour bien des membres de l'Association minière du Canada (AMC).

En l'absence de concurrence, le marché ferroviaire peut exercer son pouvoir en permettant aux chemins de fer de prendre des décisions internes ou opérationnelles qui imposent des tarifs excessifs aux expéditeurs ferroviaires et qui nuisent à la qualité du service.

### **Les chemins de fer engrangent un profit en appliquant un supplément carburant qui dépasse le coût du combustible.**

En 2023, une étude commandée par une coalition d'expéditeurs a confirmé que les chemins de fer engrangent un profit en appliquant un supplément carburant qui dépasse les coûts du combustible. Bien que le CN et le CPKC affirment que leurs suppléments carburant sont des mécanismes de recouvrement des coûts du combustible non couverts par leurs tarifs de base, l'étude a confirmé que les deux chemins de fer de classe 1 facturaient trop cher.

- Gains nets du CN et du CPKC découlant des suppléments carburant excessifs (source : communications publiques des chemins de fer) :
  - **Gains nets du CN : 566 M\$ CA** (2013-2022)
  - **Gains nets du CPKC : 311 M\$ CA** (2014-2022)

Au cours de la période visée par l'étude, les suppléments carburant du CN et du CPKC ont dépassé la hausse de leurs coûts de combustible respectifs de 40 % (CN) et de 31 % (CPKC). L'AMC et les autres expéditeurs estiment que la portée et l'ampleur de ces difficultés justifient un examen rigoureux et officiel par l'Office des transports du Canada en sa qualité d'organisme de réglementation économique des chemins de fer du Canada.

### **Examen ferroviaire de Transports Canada**

En 2023, l'AMC a participé à un examen de Transports Canada de la politique ferroviaire fédérale. L'AMC était ravie de voir s'inscrire dans les discussions certains domaines prioritaires de longue date de l'industrie minière (transparence et données) ainsi que nouveaux enjeux, y compris les suppléments carburant. L'AMC continue de défendre les intérêts du secteur pendant que Transports Canada détermine les prochaines étapes.

## **Transport maritime**

Le secteur minier est un très bon client des ports canadiens. D'importants volumes de minerai de fer, de sel et d'autres produits minéraux tels que des engrais, des minerais, du gypse et des déchets métalliques empruntent le port de Montréal. Au-delà de Montréal, l'industrie minière contribue largement aux activités de la voie maritime du Saint-Laurent. Les cargaisons de minerai de fer, de coke et de charbon représentent environ 20 % du trafic de la voie maritime, et le minerai de fer est en seconde position parmi les produits de base expédiés. Le charbon métallurgique constitue environ 19 % du volume annuel total manutentionné au port de Vancouver, qui gère les expéditions vers le Japon, la Corée, l'Inde, la Chine et Taïwan, ainsi que certaines expéditions vers l'Europe et l'Amérique du Sud. La capacité à effectuer une transition harmonieuse du transport routier au transport maritime aux ports est un facteur déterminant de la compétitivité, de la fiabilité et de la crédibilité de la chaîne d'approvisionnement du Canada.

L'Organisation maritime internationale (OMI) est l'organisme international qui régleme la pollution et les pratiques sécuritaires en mer. L'AMC continue de se réjouir de la collaboration constructive et axée sur les solutions avec Transports Canada, qui dirige et coordonne la délégation du Canada au sein de l'OMI, sur un éventail de questions maritimes.

En tant qu'observateur régulier des délégations canadiennes à l'OMI, l'AMC se rend compte de la réputation d'excellence et de coopération du Canada au sein de l'OMI et l'attribue au travail acharné et à l'expertise des diplomates et experts techniques canadiens dans ces domaines.

## COMITÉ DE LA RESPONSABILITÉ SOCIALE INTERNATIONALE (RSI)

Présidente : Monica Moretto, vice-présidente, durabilité sociale, diversité et inclusion, Pan American Silver

Vice-président : Simon Jimenez, conseiller en chef, Droits de la personne et performance sociale, Rio Tinto

*Le mandat du Comité de la responsabilité sociale internationale est d'examiner les questions internationales qui ont des répercussions sur les intérêts des membres, de relever les problèmes émergents, de définir les priorités et d'élaborer des recommandations et des stratégies d'orientation pour le conseil d'administration de l'AMC.*

### Politiques fédérales relatives à l'industrie minière canadienne à l'étranger

#### Ombudsman canadien de la responsabilité des entreprises (OCRE)

Les enquêtes de l'OCRE visant des entreprises canadiennes (dans les trois secteurs couverts par son mandat : le vêtement, les mines, et le pétrole et le gaz) ont commencé en 2023. Dans le cadre de ces enquêtes, l'OCRE a publié des rapports d'évaluation initiaux qui fournissent des renseignements supplémentaires sur la plainte en question et le mécanisme de règlement.

L'AMC est toujours favorable au mandat de l'OCRE, qui s'appuie sur des méthodes collaboratives éprouvées pour régler les différends et sur la recherche conjointe des faits pour résoudre les conflits entre les entreprises et les communautés. Nous avons été satisfaits, en 2023, de la « porte de sortie » proposée par l'OCRE pour régler une plainte. L'entreprise en cause et le plaignant ont convenu d'une voie pour résoudre leurs différends, au bénéfice de toutes les parties.

Comme chaque année depuis le lancement, en avril 2021, du processus et du portail de traitement des plaintes de l'OCRE, la majorité des plaintes soumises en 2023, et de celles traitées à diverses étapes, concernaient des entreprises canadiennes actives à l'étranger dans l'industrie du vêtement. À la fin de l'année civile 2023, les plaintes en traitement dans le secteur du vêtement dépassaient celles relatives aux deux autres secteurs visés par le mandat de l'OCRE.

MESURES PRISES EN 2023 PAR L'OCRE	ENQUÊTE COMPLÈTE	RÉCEPTION DE LA PLAINTÉ	ÉVALUATION INITIALE
Vêtement	8	5	5
Mines	1	1	1
Pétrole et gaz	0	0	0

L'AMC a poursuivi sa collaboration constructive avec l'OCRE en 2023. Nous avons tenu des réunions trimestrielles portant sur l'état des plaintes reçues, et plus particulièrement sur les plaintes et activités du plus récent trimestre.

### **Projet de loi S-211, Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement**

Ce projet de loi, adopté en mai 2023, établit un régime de déclaration annuelle obligatoire selon lequel les entreprises canadiennes (qui répondent aux critères d'entité déclarante, tous secteurs confondus) doivent évaluer leurs chaînes d'approvisionnement et décrire les mesures prises pour éradiquer le travail forcé ou le travail des enfants. L'AMC a présenté le point de vue du secteur minier à la marraine du projet de loi, la sénatrice québécoise Julie Miville-Dechéne, et a participé aux différentes étapes du processus législatif.

En juin 2023, le gouvernement libéral a annoncé son appui au projet de loi S-211 et son intention d'élargir sa portée, en présentant en 2024 une loi qui élargirait les mesures du projet de loi S-211 pour y inclure des mesures obligatoires de diligence raisonnable en matière de droits de la personne. L'AMC continue de participer à l'élaboration de la loi à venir et, comme pour le projet de loi S-211, représente l'opinion du secteur minier, le cas échéant.

### **Participation de l'AMC à l'élaboration d'une norme de CRE pour le Canada**

L'élaboration d'une norme nationale volontaire sur le devoir de diligence dans le domaine des droits de la personne a constitué un élément clé de la stratégie de conduite responsable des entreprises (CRE) d'Affaires mondiales Canada (AMC), renouvelée en 2022. Le processus est géré par l'Office des normes générales du Canada et le personnel de l'AMC y participe, y compris à titre de vice-président du comité technique.

### **Dialogue avec la communauté financière**

En juin, l'AMC et Millani, une société d'experts-conseils en intégration ESG, ont organisé le dialogue des investisseurs en marge du Sommet de la finance durable, à Montréal. Le dialogue de 2023 a porté sur la biodiversité, reprenant la thématique de la COP15 tenue à Montréal peu de temps avant. L'événement s'est déroulé en deux parties. La première table ronde, ouverte à tous, a attiré plus de 50 investisseurs et membres de l'AMC; la deuxième, sur invitation seulement, mettait de l'avant le protocole TSM de conservation de la biodiversité. Comme dans le passé, nous avons publié un document de travail à la suite du dialogue. Ce document, qui soulignait le leadership de l'industrie minière canadienne en matière de biodiversité et abordait les principales priorités des investisseurs dans ce domaine, a suscité de nombreuses réactions au sein du réseau d'investisseurs de Millani.

## COMITÉ DE L'ÉNERGIE ET GROUPE DE TRAVAIL SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Président : Chris Adachi, directeur, Changements climatiques, Ressources Teck Limitée

*Le Comité de l'énergie et le Groupe de travail sur les changements climatiques font la promotion du rendement global des émissions et de la gestion de l'énergie.*

Le Comité de l'énergie et le Groupe de travail sur les changements climatiques ont eu une année chargée en 2023, ponctuée de consultations sur un éventail de politiques, de mécanismes, de règlements et de lois sur les changements climatiques.

**Norme sur l'électricité propre (REP) :** Le personnel de l'AMC a collaboré avec le Comité de l'énergie et le Groupe de travail sur les changements climatiques à l'élaboration d'une présentation au gouvernement concernant le projet de Règlement sur l'électricité propre publié dans la Gazette du Canada, Partie I, volume 157, numéro 33 le 19 août 2023, qui recommandait la priorisation des éléments suivants :

1. Abordabilité de l'électricité : Mettre l'accent sur l'électricité propre et concurrentielle pour attirer les investissements à long terme du secteur privé et atteindre les objectifs climatiques.
2. Viabilité technologique : Exhorter le gouvernement à accroître son soutien à l'égard de technologies sans émissions comme les PRM, l'hydrogène, les procédés de CUCS et le stockage d'énergie pour répondre aux objectifs d'atténuation des changements climatiques.
3. Exemption pour l'autoconsommation : Appuyer les exemptions aux producteurs qui ne fournissent pas d'électricité au réseau.
4. Cadre de référence du programme d'obligations vertes : Préconiser un financement fédéral neutre sur le plan technologique, y compris l'énergie nucléaire, pour soutenir les programmes de carboneutralité.
5. Fiabilité : Insister sur l'importance d'une distribution d'électricité sûre et fiable.
6. Réalités hors réseau : Appuyer les exemptions pour les régions éloignées où les possibilités de réduction sont limitées.

L'AMC a réitéré les points de vue inclus dans son mémoire d'avril 2022 afin de continuer à insister sur l'importance de ces sujets pendant que le gouvernement rédige le texte provisoire du règlement sur l'électricité propre, notamment la sensibilité aux activités hors réseau et l'accès accru à de l'électricité propre sans émission, ainsi que la mise en place d'un régime fédéral de délivrance de permis efficace pour s'assurer que les projets de production d'électricité à grande échelle ne sont pas soumis aux formalités administratives, ce qui retarde les progrès urgents en matière de décarbonisation dont le Canada a besoin.

**Modifications au Règlement sur les combustibles propres en vue d'inclure les véhicules électriques miniers sans batterie rechargeable embarquée dans la génération de crédits :** En collaboration avec le Groupe de travail sur les changements climatiques, le personnel de l'AMC a soumis une lettre au ministre de l'Environnement et du Changement climatique (ECCC) décrivant ses préoccupations concernant le cadre d'émission de crédits du Règlement sur les combustibles propres (RCP). Plus précisément, l'AMC a proposé d'inclure les véhicules électriques miniers sans batterie rechargeable embarquée afin de les rendre admissibles à un crédit dans la catégorie de conformité 3. Cet ajustement vise à accélérer la décarbonisation en soutenant les efforts du secteur minier et en reconnaissant les avantages environnementaux de ces véhicules.

Les véhicules électriques à traction par caténaire désignent les véhicules électriques miniers sans batterie rechargeable embarquée, comme les trolleybus utilisés dans les villes au Canada. Ces véhicules sont raccordés à une source externe d'électricité, ce qui élimine la consommation de diesel et réduit considérablement les émissions de gaz à effet de serre (GES). Ils serviront de technologie de transition essentielle en attendant l'adoption de véhicules entièrement électriques.

À l'heure actuelle, le RCP n'englobe pas de telles technologies, car il autorise seulement les véhicules électriques « propulsés par un moteur électrique alimenté en électricité par une batterie rechargeable qui est rechargée à partir d'une source d'électricité externe », tel que défini dans la définition du RCP. L'AMC demande un réexamen de la ou des définitions.

De plus, le personnel de l'AMC a rencontré le cabinet du ministre d'ECCC ainsi que des représentants du Ministère pour discuter plus en détail de sa demande. Bien que le personnel du cabinet du ministre et les fonctionnaires du Ministère reconnaissent les avantages de cette technologie pour réduire les émissions de GES, il a souligné que la ou les définitions sont inscrites dans la Loi et nécessiteraient la révision des dispositions du RCP. Pour l'instant, il n'est pas question de réviser le *Règlement*, mais il s'agira d'un domaine à considérer dans le cadre de l'examen réglementaire de 2027. Le processus d'examen réglementaire devrait prendre environ deux ans. Par conséquent, aucune modification n'est probable avant 2029 ou à un moment où la technologie des VEB pourrait probablement être prête. Le personnel de l'AMC envisage également d'autres options ou le recours à la défense des intérêts pour régler ce problème plus rapidement.

**Groupe de travail sur la politique climatique de l'industrie et du gouvernement :** L'AMC a continué de participer au groupe de travail sur la politique climatique de l'industrie et du gouvernement pour discuter des politiques de transition climatique et énergétique avec des collègues de l'industrie et des représentants du gouvernement du Canada au niveau des sous-ministres adjoints (SMA). Des représentants au niveau des SMA d'ECCC, d'ISDE, de Finances Canada, du BCP, de RNCAN, de l'APECA et du ministère des Transports y participent. Le personnel de l'AMC a participé à quatre réunions du groupe de travail (automne 2022, hiver 2023, printemps 2023, automne 2023).

**Séance virtuelle de l'Agence de l'énergie nucléaire sur les petits réacteurs modulaires pour les applications industrielles de l'industrie minière :** En mai 2023, le Comité de l'énergie et le Groupe de travail sur les changements climatiques de l'AMC ont participé à une séance virtuelle en ligne organisée par la Nuclear Energy Agency (NEA) qui portait sur une étude de cas sur les petits réacteurs modulaires pour applications industrielles (PRMI) dans l'industrie minière.

La NEA fait progresser une série d'études de cas portant sur les applications à court terme de petits réacteurs modulaires dans les secteurs où une réduction est difficile à réaliser. Les études de cas portent sur l'utilisation de petits réacteurs modulaires pour le remplacement du charbon, le chauffage urbain, l'industrie lourde et l'exploitation minière hors réseau. Ces études de cas renseigneront les décideurs sur les principaux facteurs décisionnels relatifs à ces marchés, ainsi que sur les exigences et les échéanciers pour chaque application de marché.

**Budget fédéral de 2023 et énoncé économique de l'automne :** L'AMC est satisfaite du crédit d'impôt remboursable de 15 % pour les investissements admissibles dans les systèmes de production d'électricité propre, y compris les grands et les petits réacteurs modulaires, qui a été annoncé dans le budget de 2023. L'AMC a également salué la mise à jour du cadre de référence sur le programme d'obligations vertes inclus dans l'énoncé économique de l'automne afin d'y inclure l'énergie nucléaire, une mesure qui figurait dans le mémoire prébudgétaire de l'AMC.

## COMITÉ DES AFFAIRES DU NORD

Président : Poste vacant

*Le Comité des affaires du Nord (CAN) contribue à l'instauration d'un contexte fédéral qui est, sur les plans politique, législatif et réglementaire, favorable à la compétitivité des sociétés minières qui exercent leurs activités dans les régions éloignées et nordiques du Canada, et qui facilite la croissance durable de l'industrie minière canadienne.*

L'industrie minière est le plus important moteur économique dans le Nord canadien. L'extraction minière, l'exploitation en carrière et l'extraction de pétrole et de gaz représentaient 15 % du PIB du Yukon, 22 % du PIB des Territoires du Nord-Ouest et 41 % du PIB du Nunavut. Les mines exploitées dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut sont les principaux contributeurs du secteur privé à l'économie de chaque territoire. Par exemple, dans les Territoires du Nord-Ouest, l'extraction de diamants (1,2 milliard de dollars en 2022) représentait une industrie plus importante que l'administration publique (800 millions de dollars), la construction (328 millions de dollars) ou le commerce de détail (163 millions de dollars).

En 2022, le Nunavut a produit pour 2,6 milliards de dollars de minéraux et de métaux (excluant le charbon), et le Yukon pour 491 millions de dollars. Les Territoires du Nord-Ouest ont produit pour 2,2 milliards de dollars de non-métaux en 2022, mais la valeur de production des métaux n'était pas encore connue à la fin de 2023. Statistique Canada a jugé que la valeur de production agrégée dans les Territoires du Nord-Ouest est confidentielle.

Les Territoires du Nord-Ouest comptent trois mines de diamants en exploitation. Au Nunavut, on compte trois mines d'or et une mine de fer en exploitation. Le Yukon compte trois mines en exploitation : une d'or, une d'argent et une de cuivre. Quinze des 100 principaux projets d'exploration au Canada sont réalisés dans le Nord. Sept de ces projets sont axés sur les métaux précieux, six sur les métaux de base, un sur les diamants et un sur l'uranium.

Toutes proportions gardées, l'industrie minière emploie le plus grand nombre d'Autochtones canadiens dans le secteur privé, et les territoires affichent le taux le plus élevé d'habitants autochtones de tous les territoires infranationaux au Canada. Au Nunavut, l'Arctic College offre une formation et un programme d'enseignement en lien avec l'industrie minière. L'industrie minière est aussi le partenaire d'affaires privé le plus important des entreprises appartenant à des Autochtones dans le Nord. Elle a contribué au développement de nombreuses entreprises autochtones prospères, dont certaines ont pris de l'expansion et servent aujourd'hui des clients au-delà du secteur minier. Ainsi, encore plus que dans toute autre région au pays, le renforcement des communautés et des populations du Nord fait progresser la réconciliation économique avec les Autochtones.

L'industrie minière a transformé les communautés nordiques et autochtones par la création d'emplois, la formation professionnelle et, dans certains cas, des redevances ou des apports en capital, tout en payant des impôts et des redevances aux gouvernements. Même si ces contributions sont importantes, le potentiel est encore plus grand.

Il est difficile de mener des activités d'exploration, de construction et d'exploitation minières dans les régions nordiques des provinces canadiennes et dans les trois territoires. Le rehaussement de la sensibilisation aux coûts, aux difficultés et aux occasions que représente l'activité minière dans le Nord canadien est une des principales priorités du Comité des affaires du Nord de l'AMC. L'objectif du Comité est de collaborer avec les gouvernements pour faire en sorte que l'industrie minière dispose d'un processus réglementaire d'attribution des permis clair et efficace, et de souligner la nécessité d'investir dans les infrastructures stratégiques.

### **Développement de l'infrastructure du nord**

L'avenir de l'industrie minière canadienne dépend de plus en plus des régions éloignées et nordiques du Canada. Or, le manque d'infrastructures dans ces régions limite énormément les occasions d'augmenter la découverte et la production de richesse. Ce qui aggrave le problème, c'est le faible niveau d'admissibilité de ces territoires aux programmes d'infrastructure fédéraux en raison du critère relatif à l'utilisation publique et des formules de financement par habitant.

Caractérisées par l'isolement des communautés, des températures extrêmes et la quasi-absence d'infrastructures et d'habitations sur des centaines de kilomètres, les régions éloignées et nordiques présentent l'un des coûts de la vie par personne les plus élevés au pays. De la même façon, une étude menée par l'industrie minière, dont les résultats sont présentés dans le rapport [Corriger les inégalités](#), montre qu'il en coûte plus de six fois plus cher de mener des activités d'exploration et deux fois plus cher de construire de nouvelles mines dans les régions nordiques que dans celles situées au sud.

En s'appuyant sur cette plateforme de recherche, l'AMC a plaidé activement en faveur de programmes stratégiques qui aident à réduire le manque d'infrastructures et à rehausser l'attrait des investissements dans le Nord. Au cours des dernières années, des mesures fructueuses ont été prises, notamment la création d'une affectation spécifique aux régions nordiques dans le programme de l'Initiative nationale des corridors commerciaux, dont le financement a été renouvelé dans le budget de 2021, conformément aux recommandations formulées dans le mémoire prébudgétaire de l'AMC. En outre, le financement propre à des projets stratégiques, y compris le Projet d'accès aux ressources du Yukon, le projet de route et de port de Grays Bay au Nunavut, la route T'licho dans les T.N.-O, un segment de l'autoroute McKenzie Valley dans les T.N.-O et la liaison hydroélectrique et à fibre optique de Kivalliq, a été plus important ces dernières années que de mémoire d'homme. L'AMC a activement soutenu ces projets au moyen de lettres d'appui, de démarches conjointes avec les communautés autochtones et de présentations dans le cadre de forums nordiques.

Le Nord est essentiel aux objectifs du Canada en matière de minéraux critiques et de chaîne de valeur des batteries, car la majeure partie de la production actuelle de nickel et de cobalt est exploitée hors réseau. Des investissements stratégiques dans les infrastructures énergétiques, comme les réseaux hydroélectriques de Taltson et de Kivalliq, l'interconnexion des réseaux électriques de la Colombie-Britannique et du Yukon, et les technologies émergentes prometteuses comme les petits réacteurs modulaires hors réseau sont tous essentiels pour réduire la dépendance du Nord à l'égard des combustibles fossiles coûteux et polluants. Les infrastructures de communication et de transport sont également essentielles à l'amélioration de la chaîne d'approvisionnement de l'industrie minière et coûtent beaucoup plus cher que celles situées dans des régions moins éloignées.

### **Budget fédéral de 2023**

L'AMC a salué les investissements budgétaires du gouvernement visant à reconnaître le rôle fondamental de l'industrie minière dans l'établissement de chaînes d'approvisionnement mondiales en minéraux critiques au Canada. Ces investissements font suite au mémoire prébudgétaire de l'AMC, qui mettait en évidence l'importance de l'industrie pour renforcer la compétitivité économique et la sécurité nationale du Canada. L'éventail des nouvelles mesures fiscales et financières comprend un nouveau crédit d'impôt pour la fabrication de technologies propres, l'augmentation des dépenses engagées dans le cadre du Fonds stratégique pour l'innovation afin de soutenir les projets liés aux minéraux critiques et l'établissement du Fonds pour l'infrastructure des minéraux critiques, sous la responsabilité de Ressources naturelles Canada. Ces mesures peuvent aider à libérer les gisements minéraux prioritaires dans les régions nordiques.

De plus, l'AMC est ravie de l'annonce faite dans le budget de 2023 d'un crédit d'impôt remboursable de 15 % pour les investissements admissibles dans les systèmes de production d'électricité propre, ce qui comprend les petits et les grands réacteurs modulaires. Cela est d'autant plus important que l'admissibilité est élargie aux services publics, ce qui accélérera les investissements nécessaires dans les infrastructures électriques, y compris dans le nord du Canada, comme le projet d'expansion hydroélectrique d'Atlin et le projet de la liaison hydroélectrique et de fibre optique vers la région de Kivalliq. Ce crédit d'impôt peut faciliter les projets miniers réalisés dans des régions éloignées en réduisant le coût efficace de production d'électricité (pour ceux qui ne sont pas près du réseau) et en augmentant les chances de construction.

### **Cadre stratégique pour l'arctique et le nord**

L'AMC appuie depuis longtemps l'adoption, par le gouvernement, d'un nouveau Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord (CSAN), une initiative qui, si elle est mise en œuvre, comblera une lacune importante en matière de politique à l'échelle fédérale et visera à réduire les écarts considérables dans la qualité de vie entre les populations du Nord et du Sud, y compris les communautés autochtones.

Après plusieurs années d'échanges avec les différents ordres de gouvernement, l'AMC s'est réjouie de constater, au moment de sa publication, que le Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord reconnaît à quel point la réduction des écarts en matière d'infrastructure est essentielle pour atteindre les objectifs sociaux et économiques du but no 2, lequel met l'accent sur l'infrastructure stratégique. Elle a également été satisfaite du fait que l'accent soit mis sur l'importance d'optimiser le développement des ressources, y compris dans les secteurs minier et énergétique, comme fondement sur lequel des économies locales et régionales solides, durables, diversifiées et inclusives peuvent être bâties.

Malheureusement, les travaux associés au Cadre ont été retardés en raison de la COVID-19 et n'ont pas repris en 2023.

### **Changements climatiques et énergie**

Depuis longtemps, les coûts énergétiques élevés dans le Nord incitent fortement la société à optimiser le rendement énergétique et du carburant, mais les données laissent supposer que la réputée production énergétique facile est chose du passé et que, à moins d'une percée technologique, les avancées seront désormais graduelles. De plus, le recours à d'autres sources d'énergie dans les régions nordiques et éloignées du Canada est limité et tributaire de l'emplacement géographique. L'infrastructure déficiente et les technologies disponibles ne permettent pas de remplacer le diesel (et d'éliminer les émissions connexes) dans les délais prescrits et selon les modalités demandées, de sorte que les entreprises assument presque à elles seules les frais associés au carbone.

Dans tous les contextes de consultation liés aux politiques et aux règlements sur les changements climatiques, le fait de s'assurer que la sensibilité aux opérations hors réseau dans les régions éloignées et nordiques est comprise et prise en compte est un élément fondamental de la collaboration de l'AMC avec les décideurs, tout comme la défense de la reconnaissance des exploitations minières hors réseau dans les programmes gouvernementaux. Il est nécessaire d'améliorer la cohésion stratégique dans les domaines des minéraux critiques, du climat, de la réconciliation avec les peuples autochtones et des technologies propres pour s'assurer que la prospérité que l'industrie minière a apportée au Nord canadien, et que le rôle qu'a à jouer le Nord dans le futur pour le Canada, ne sont pas compromis.

### **Plan d'aménagement du territoire du Nunavut**

En juin 2023, la Commission d'aménagement du Nunavut (CAN) a publié un Plan d'aménagement du territoire recommandé du Nunavut (PATRN), qui est maintenant examiné par les signataires de l'Accord du Nunavut (Canada, Nunavut et Nunavut Tunngavik Inc.). Bien que le PATRN reconnaisse le rôle de l'industrie minière au Nunavut et s'engage à concilier les intérêts sociaux, environnementaux et économiques, des problèmes sont toujours présents en ce qui concerne l'approche adoptée pour traiter les zones où les droits miniers existants et les activités auxiliaires proposées chevauchent les zones à usage limité proposées. En étroite collaboration avec la Chambre des mines des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut, l'AMC a élaboré des recommandations constructives qui renforceraient l'approche du plan à l'égard des droits existants et offriraient une voie à suivre pour les projets réalisés au Nunavut. En 2023, l'AMC a mobilisé des membres du Comité des affaires du Nord dans le cadre de projets et d'activités au Nunavut et a organisé plusieurs réunions avec de hauts fonctionnaires des principaux ministères fédéraux pour discuter du PATRN.

## COMMERCE INTERNATIONAL ET INVESTISSEMENT

*L'Association minière du Canada (AMC) s'intéresse et participe aux activités commerciales du gouvernement et s'efforce de promouvoir la libre circulation des échanges commerciaux et des investissements afin d'améliorer la compétitivité internationale de l'industrie canadienne des minéraux et des métaux.*

Le Canada possède l'un des plus importants secteurs miniers au monde. La présence de ses exploitations dans plus d'une centaine de pays élève le niveau de vie et réduit la pauvreté. Le Canada est fier de disposer des meilleures entreprises d'exploration du secteur et d'un marché de capitaux qui regroupe plus de la moitié des sociétés minières cotées en bourse du monde. Le leadership du Canada dans le secteur minier international, combiné à ses approches novatrices et dynamiques,

renforce la réputation déjà solide de notre pays en matière d'exploitation minière durable et de conduite commerciale responsable, ouvre la voie à de nouvelles occasions d'accroître les investissements, en particulier dans le secteur des minéraux critiques et améliore l'accès aux marchés des produits, des biens et des services canadiens.

Le secteur minier canadien produit des biens de valeur, qui sont utilisés tant au pays qu'à l'étranger. Les exportations canadiennes de minéraux ont atteint 153 milliards de dollars en 2022, représentant 21 % de la valeur totale des exportations canadiennes de marchandises. La majeure partie des exportations canadiennes, soit 57 % en 2022, était destinée aux États-Unis. Le Royaume-Uni (9,2 % en 2022) et l'Union européenne (7,8 %) étaient également des destinations d'exportation importantes.

Le Canada est la plaque tournante mondiale de la finance en matière d'exploitation minière. La Bourse de Toronto (TSX) et la Bourse de croissance TSX (TSXV) accueillent 43 % des sociétés minières ouvertes du monde. Ensemble, ces deux bourses ont mobilisé plus de capitaux propres dans le secteur minier (44 milliards de dollars ou 37 % du total mondial) que toute autre bourse.

Les ententes de libre-échange, d'investissement et de taxation contribuent à faciliter le commerce des produits miniers et le flux des investissements. Elles réduisent les obstacles à l'investissement, augmentent la transparence et amplifient la collaboration. Les accords d'investissement, assortis de mécanismes de règlement des différends, permettent aux investisseurs d'avoir une plus grande confiance dans les investissements réalisés par les sociétés minières à l'étranger. Les mécanismes de mobilité de la main-d'œuvre et de collaboration relative aux règlements permettent aux entreprises de se doter des compétences essentielles à l'élaboration et à l'exploitation de projets, en plus de favoriser un dialogue tout au long du processus complexe d'obtention des approbations réglementaires. Le maintien de la position de tête du Canada à l'échelle mondiale repose en partie, pour l'industrie minière et le secteur de l'approvisionnement, sur l'accès à des moyens de placement et de commerce modernes et considérables afin d'aller à la rencontre du monde, là où les activités commerciales se déroulent.

Le succès de l'industrie minière au Canada est dû dans une certaine mesure aux efforts commerciaux du gouvernement fédéral. Ceux-ci englobent le réseau d'ambassadeurs et de délégués commerciaux à l'étranger, la capacité de financement des transactions commerciales par l'entremise d'Exportation et Développement Canada, ainsi que bon nombre d'accords de libre-échange et d'accords sur la promotion et la protection des investissements étrangers (APIE).

### **Minéraux critiques**

En 2020, le Canada et les États-Unis ont mis au point le plan d'action canado-américain pour la collaboration dans le domaine des minéraux critiques, faisant valoir leur intérêt mutuel à sécuriser les chaînes d'approvisionnement des minéraux critiques nécessaires aux secteurs manufacturiers importants, y compris les technologies de communication, l'aérospatiale et la défense, et les technologies propres.

Depuis plusieurs années déjà, l'AMC participe à diverses conversations sur les chaînes d'approvisionnement des minéraux utilisés dans les batteries et les véhicules électriques, crée des partenariats avec des organismes intervenant dans la chaîne d'approvisionnement et fait en sorte de donner au Canada une place de choix pour investir sur la base de la reconnaissance de son respect des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance, y compris l'initiative TSM. Ce travail comprenait le renforcement des relations avec les principaux représentants des départements d'État et du Commerce américains ainsi qu'avec l'ambassade des États-Unis au Canada.

L'AMC participe également au dialogue sur les minéraux critiques (qui comprend plusieurs forums bilatéraux avec des partenaires clés), au dialogue sur les matières premières dans le cadre de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne, et à des consultations continues sur les négociations commerciales, le cas échéant.

### **Activités du groupe de travail sur le commerce en 2023**

Compte tenu de l'intensification des tensions géopolitiques, des nouveaux différends commerciaux et des tendances au protectionnisme, l'AMC a mis sur pied un groupe de travail pour étudier les questions commerciales à la fin de 2021. Cette démarche a donné lieu à un premier sondage mené auprès des membres de l'AMC sur l'engagement commercial de l'association et les priorités commerciales respectives des membres. Quatre répondants estiment que l'AMC pourrait accroître son engagement dans ce domaine et qu'elle pourrait tenter de mieux comprendre comment les négociations commerciales et différends commerciaux affectent directement les sociétés minières et l'économie canadienne en général. L'AMC travaillera avec le petit groupe de membres intéressés par ces travaux tout au long de l'année 2024.

L'AMC a collaboré avec la Chambre de commerce en réponse à une demande de commentaires sur les intérêts et les priorités stratégiques liés aux sanctions et aux contrôles à l'exportation. L'AMC a collaboré avec le groupe de travail sur le commerce pour formuler des recommandations et a organisé un appel de suivi entre la Chambre et un membre de l'AMC pour fournir plus de détails. L'AMC a également collaboré avec le groupe de travail sur le commerce pour préparer des réponses aux questions commerciales soulevées par le gouvernement du Royaume-Uni sur les minéraux critiques.

De plus, l'AMC a collaboré avec le Comité du commerce pour élaborer une soumission dans le cadre de l'examen réglementaire de la chaîne d'approvisionnement du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT) publié dans la Gazette du Canada, Partie I, volume 157, numéro 46, le 18 novembre 2023.

Compte tenu de son intérêt à favoriser une économie circulaire pour les minéraux critiques au Canada, l'AMC a soumis des recommandations et des commentaires généraux sur les thèmes de la consultation, notamment :

- Le rôle des activités minières et des métaux dans une économie circulaire.
- Les opérations frontalières doivent s'inscrire dans un modèle d'économie circulaire.
- L'amélioration de la résilience de la chaîne d'approvisionnement devrait être une priorité absolue.
- L'infrastructure de la chaîne d'approvisionnement devrait être améliorée pour favoriser la circulation des minéraux critiques.
- Des données de grande qualité et des normes crédibles sont nécessaires pour améliorer la traçabilité des minéraux critiques.

## CONSEIL DES RESSOURCES HUMAINES DE L'INDUSTRIE MINIÈRE

Directeur général : Ryan Montpellier

Présidente du conseil : Jenine Ellefson, vice-présidente, Ressources humaines, North American Newmont

Vice-présidente du conseil : Sherry Iskander, conseillère principale, Talent, Rio Tinto

Le Conseil RHIM est la source d'information sur le marché du travail dans l'industrie minière au Canada. Cet organisme sans but lucratif indépendant a pour mission d'orienter la collaboration entre les sociétés d'exploitation et d'exploration minière, les syndicats, les sous-traitants, les établissements d'enseignement, les associations minières et les groupes autochtones. Il cherche également à cerner et à relever les défis du secteur canadien des minéraux et des métaux sur le plan des ressources humaines et de la main-d'œuvre.

La vision du Conseil RHIM est de bâtir une main-d'œuvre canadienne inclusive, qualifiée et durable de l'industrie minière qui anticipe la volatilité et l'innovation et qui s'y adapte. Pour cela, l'information sur le marché du travail (IMT) propre au secteur, la recherche sur les ressources humaines, les normes professionnelles canadiennes, les programmes de reconnaissance professionnelle, les programmes axés sur les compétences essentielles et la préparation au travail sous-tendent l'approche collaborative de l'industrie visant à résoudre les problèmes de main-d'œuvre.

Financé par l'Association minière du Canada, le gouvernement du Canada et les recettes des programmes, le Conseil RHIM est régi par un conseil d'administration réunissant 13 personnes, dont neuf représentants de l'AMC et de ses sociétés membres. Les membres comprennent des représentants d'Agnico Eagle, de Cameco, de Newmont, de Ring of Fire Metals, de Rio Tinto, de Suncor, de Teck et de Vale. Les autres sièges du conseil d'administration sont occupés par des représentants des syndicats, des entrepreneurs de l'industrie et des établissements d'enseignement postsecondaire. Le Conseil veille à ce que la mission, les valeurs et les activités de l'organisme débouchent sur des résultats tangibles. Le Conseil RHIM rassemble également un réseau de plus de 250 bénévoles qui souhaitent contribuer à ses travaux de recherche et orienter les projets des comités.

### Priorités clés

Le plan stratégique du Conseil RHIM met l'accent sur la promotion des carrières dans l'industrie minière; la détermination et la correction des lacunes en matière de compétences; l'acquisition de compétences essentielles et préparatoires au travail pour les Autochtones et les groupes sous-représentés; l'offre de nouvelles occasions d'apprentissage intégré en milieu de travail; l'inclusion et la diversité; et la promotion de la reconnaissance des compétences et de la formation dans l'ensemble du secteur.

L'industrie minière canadienne fait face à une crise de la main-d'œuvre, alors qu'un resserrement du marché du travail est causé par de nombreux facteurs, notamment : le vieillissement de la main-d'œuvre, une hausse des départs à la retraite et une diminution du nombre de nouveaux venus dans l'industrie; une baisse des effectifs dans les programmes d'études postsecondaires liés au secteur

minier; et des difficultés persistantes à attirer et à maintenir en poste les groupes sous-représentés. Un marché qui est déjà serré et continue de se resserrer entraîne, pour les entreprises, une hausse des coûts de recrutement et des salaires, et exacerbe une situation où les entreprises concurrentes doivent se « voler des employés » entre elles, ce qui est une solution inefficace.

Les défis qui donnent lieu à ces pénuries de main-d'œuvre doivent être résolus pour assurer la durabilité et la compétitivité du secteur minier canadien. Le secteur aura besoin d'un solide bassin de travailleurs qualifiés et compétents pour soutenir la croissance et éviter que les pénuries de main-d'œuvre persistent. Malgré cette situation, le bassin de talents de l'industrie minière canadienne se rétrécit.

Le Conseil RHIM procède donc à l'examen de son plan stratégique afin de tracer la voie à suivre entre 2025 et 2029 en vue de relever les défis qui découlent de ce resserrement du marché du travail dans l'industrie minière.

### **Faits saillants du programme**

Pour aborder les défis liés au marché du travail, le Conseil RHIM a obtenu un financement de 17 millions de dollars du nouveau Programme de solutions pour la main-d'œuvre sectorielle (PSMS) d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) pour le projet Compétences et solutions stratégiques du secteur minier pour créer une économie propre (M4S) – la plus importante entente de l'histoire du Conseil RHIM.

M4S était un projet plurilatéral comprenant des initiatives stratégiques pour répondre aux nombreux défis de l'industrie minière liés au marché du travail, notamment le vieillissement de la main-d'œuvre, le manque de diversité, les besoins accrus en matière de recrutement et de formation des Autochtones, les perceptions négatives des jeunes à l'égard des carrières dans l'industrie minière, le décalage entre les besoins des employeurs et les programmes d'enseignement, le manque de normes de formation, le manque de reconnaissance des titres professionnels et des compétences ainsi que les défis liés à la mobilité de la main-d'œuvre.

Appuyé par l'AMC, l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs (ACPE), l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole (ICM), les syndicats et de nombreux autres intervenants de l'industrie minière au Canada, le projet M4S a mené une série d'activités visant à attirer, à recruter et à former une main-d'œuvre canadienne diversifiée, qualifiée et sécuritaire afin de soutenir le rôle de l'industrie dans la création d'une économie propre. Ce projet s'était concentré sur :

- L'importance des renseignements sur le marché du travail pour le secteur minier canadien.
- Les initiatives visant à attirer plus de jeunes vers une carrière dans l'industrie minière.
- Une stratégie nationale de perfectionnement et de reconnaissance des compétences dans l'industrie minière.
- Les solutions d'équité, de diversité et d'inclusion propre au secteur.
- Tout le financement du projet M4S a pris fin le 31 mars 2024.

**Information sur le marché du travail (IMT) :** Le modèle de prévision de l'IMT du Conseil RHIM, spécifique au secteur et reconnu, renforce la capacité de l'industrie à comprendre les facteurs de l'offre

et de la demande du marché du travail et la façon dont ils varient en fonction de diverses conditions. Cette compréhension permet à l'industrie de relever les défis liés notamment au recrutement, au maintien en poste, à l'inclusion, à la formation, à la pénurie de main-d'œuvre et aux obstacles à l'emploi.

Le Conseil RHIM a mené une analyse des lacunes de l'offre de main-d'œuvre, les obstacles à la main-d'œuvre et les objectifs en matière de diversité, puis a élaboré des profils professionnels et des profils de compétences de main-d'œuvre, des outils de planification de carrière, une stratégie de mobilisation et de sensibilisation et un système d'analyse de l'IMT. Entre autres, le Conseil RHIM a publié l'[Aperçu des RH 2023 – Exploration minérale au Canada](#) en partenariat avec l'ACPE; l'[Aperçu de l'industrie minière canadienne 2024](#); le rapport [Groupes en quête d'équité dans l'industrie minière canadienne](#); le rapport [Intégration de l'EDI : éliminer les obstacles systémiques à l'emploi dans l'industrie minière canadienne](#); le rapport [De la salle de classe à la mine : examen des possibilités d'études postsecondaires dans le secteur minier au Canada 2023](#); et un nouveau tableau/outil de visualisation des données pour élargir et diffuser l'IMT du Conseil RHIM dans une optique de grande visibilité, de valeur ajoutée et de facilité d'utilisation.

**Promotion des carrières dans l'industrie minière et engagement :** En 2020, le Conseil RHIM a dirigé l'élaboration de la [Stratégie canadienne de promotion des carrières dans l'industrie minière auprès des jeunes pour 2021-2026](#) afin d'orienter la recherche et l'élaboration de programmes visant à sensibiliser les jeunes aux carrières dans l'industrie minière, à transformer leurs perceptions de cette industrie et à promouvoir la diversité.

Dans le cadre de cette stratégie, le Conseil RHIM a élaboré le document [Nous avons besoin de l'industrie minière. L'industrie minière a besoin de vous.](#) pour mettre en valeur et faire connaître l'industrie minière moderne et son profil, soutenir les efforts en matière de ressources humaines et faire de l'industrie minière une carrière de choix pour les étudiants. Grâce au projet M4S, le Conseil RHIM a aussi élargi le programme Nous avons besoin de l'industrie minière. L'industrie minière a besoin de vous. en vue d'accroître la participation de l'industrie, des employeurs, des employées et employés, des jeunes et des personnes à la recherche d'emploi dans l'industrie minière.

Faits saillants de 2023 :

- **Comité de promotion des carrières** – Créé pour contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre des initiatives de promotion des carrières et de perfectionnement du Conseil RHIM. Ce comité se compose de sociétés minières et d'autres représentants de l'industrie, du secteur de l'éducation et de la jeunesse.
- **Sondage sur la perception des jeunes** – Pour donner suite au sondage mené en décembre 2020, le Conseil RHIM a sondé 1 501 jeunes âgés de 15 à 30 ans pour connaître leur perception des carrières dans l'industrie minière. Les résultats indiquent que les jeunes continuent d'avoir une perception négative du secteur et de ses carrières, mais les résultats de 2023 sont légèrement plus positifs que de 2020.
- **Programme d'ambassadeurs de carrière : Nous avons besoin de l'industrie minière. L'industrie minière a besoin de vous.** – Mené en partenariat avec l'ICM; près de 40 ambassadeurs de carrière

ont été recrutés pour présenter aux jeunes des exposés en personne et virtuels sur les carrières dans l'industrie minière.

- **Salon de l'emploi virtuel : L'industrie minière a besoin de vous** – Présenté chaque année en partenariat avec l'ACPE et l'ICM; l'événement de novembre 2023 a mis en vedette 24 exposants et accueilli 700 personnes à la recherche d'un emploi.
- **Programme de bourses J'ai choisi l'industrie minière. L'industrie minière m'a choisi.** – Lancé en 2021 pour célébrer le 25<sup>e</sup> anniversaire du Conseil RHiM, le programme attribue 10 bourses d'études de 2 500 \$ chacune sur cinq ans pour soutenir les étudiants de l'industrie minière, et au moins une des deux bourses remises chaque année est remise à un membre d'un groupe sous-représenté.
- **Nous avons besoin de l'industrie minière. L'industrie minière a besoin de vous. Campagne de vidéos de carrière et d'affiches** – Le Conseil RHiM a produit 15 vidéos pour les médias sociaux et 15 affiches correspondantes dans le cadre d'une campagne visant à expliquer pourquoi l'industrie minière a besoin de jeunes pour intégrer l'industrie.
- **L'industrie minière a besoin de vous. Programme d'études** – Une ressource pédagogique sur les carrières dans l'industrie minière destinée aux enseignants des élèves de la 7<sup>e</sup> à la 10<sup>e</sup> est disponible à l'adresse [www.minesetvous.ca](http://www.minesetvous.ca) et fait l'objet d'une promotion nationale.
- **Programme de bourses d'études** – Pour aider à pallier les baisses drastiques d'inscriptions à des programmes postsecondaires liés au secteur minier, le PSMS d'EDSC a octroyé, en septembre 2023, un financement supplémentaire de 1 million de dollars au projet M4S afin que le Conseil RHiM puisse offrir un programme ponctuel de soutien financier aux élèves inscrits aux trimestres d'automne 2023 et d'hiver 2024. EDSC a aussi convenu de transférer 1 million de dollars supplémentaires destinés à d'autres activités du projet M4S pour financer ces bourses d'études qui ont soutenu plus de 700 étudiants dans leur parcours vers des carrières gratifiantes dans l'industrie minière.

### **Stratégie de développement des compétences dans l'industrie minière canadienne (SDCIMC) :**

Par l'entremise du projet M4S, le Conseil RHiM a élaboré et mis en œuvre la SDCIMC, qui consiste en une série de programmes et d'initiatives fondés sur les normes professionnelles canadiennes (NPC) pertinentes et actuelles utilisées pour harmoniser la formation et orienter l'expérience en milieu de travail, et éventuellement pour élaborer la formation et reconnaître les acquis, les aptitudes et les compétences.

- **Les normes professionnelles canadiennes (NPC) de l'industrie minière** – Les NPC constituent la base de la SDCIMC de l'industrie et reflètent l'évolution des compétences découlant des nouvelles technologies, de l'automatisation et des nouvelles normes environnementales, sociales et de gouvernance.
- **Programme de reconnaissance des acquis de l'industrie minière canadienne (PRAIMC) et Normes canadiennes de formation professionnelle (NCFP)** – La création d'une série de NCFP a éclairé l'élaboration et la prestation de la formation normalisées dans l'ensemble de l'industrie minière. Le PRAIMC évalue les résultats et les objectifs d'apprentissage d'un programme de formation donné afin de reconnaître l'harmonisation avec les besoins de l'industrie et sa contribution aux compétences d'une personne.
- **Formation et micro-apprentissage** – Comprend les programmes de formation sur les compétences essentielles et la préparation au travail, les formations en personne sur les compétences communes, et les formations pour les foreurs/foreuses au diamant, les mineurs/mineuses de fond et les opérateurs/opératrices dans le traitement de minerais; et les occasions de perfectionnement qui

s'offrent à la main-d'œuvre existante grâce à une formation professionnelle en personne à l'intention des formateurs/formatrices de l'industrie et des superviseurs/superviseuses de premier niveau.

- **[Programme de reconnaissance professionnelle de l'industrie minière canadienne \(PRPIMC\)](#)**  
– Atteste les compétences et l'expertise des travailleurs qui ont respecté les NPC élaborées par l'industrie minière canadienne pour les foreurs/foreuses au diamant, les superviseurs/superviseuses de premier niveau, les opérateurs/opératrices de treuil, les formateurs/formatrice de l'industrie, les opérateurs/opératrice dans le traitement de minerais, les mineurs/mineuses de surface et les mineurs/mineuses de fond. Plus de 2 000 certificats du PRPIMC ont été délivrés jusqu'à présent.
- **[L'Essentiel des mines et Mines de potentiel](#)** – Programmes nationaux de formation sur l'industrie minière validés par l'industrie pour les peuples autochtones, les jeunes, les femmes et les néo-Canadiens afin d'acquérir les compétences, les connaissances et la confiance essentielles pour décrocher un emploi gratifiant dans l'industrie minière. Depuis la création du programme L'Essentiel des mines, plus de 800 apprenants s'y sont inscrits.

Équité, diversité et inclusion (EDI) : Dans le cadre du projet M4S, le Conseil RHiM a élaboré des programmes, des outils, des ressources et des indicateurs qui sont axés sur l'action et contribuent à bâtir une main-d'œuvre canadienne inclusive, diversifiée et durable dans l'industrie minière :

- **[Trousse d'outils en matière d'EDI pour les entreprises minières](#)** – Une série de guides, d'outils et de rapports pour aider les sociétés minières à concevoir et à mettre en œuvre une stratégie d'entreprise en matière d'EDI – cette trousse d'outils est fondée sur le protocole de l'initiative Vers le développement minier durable (TSM) pour un milieu de travail équitable, diversifié et inclusif de l'Association minière du Canada.
- **[Intégration accrue des personnes handicapées au marché du travail](#)** – Ce rapport porte sur les possibilités d'intégration accrue des personnes handicapées grâce à l'automatisation.

### **Autres programmes stratégiques pour relever les défis du marché du travail**

**[Équiper la relève](#)** : Au cours des sept dernières années, dans le cadre du Programme de stages pratiques pour étudiants d'EDSC, le gouvernement du Canada a versé plus de 18 millions de dollars au Conseil RHiM pour le projet Équiper la relève, qui contribue à assurer la durabilité et la compétitivité de notre industrie minière en créant des occasions d'apprentissage intégré en milieu de travail pour les étudiants de niveau postsecondaire. Les employeurs qui créent de telles occasions d'apprentissage reçoivent une subvention salariale pouvant atteindre 7 000 \$. Le programme Équiper la relève a été largement adopté par les membres de l'AMC, et plus de 200 sociétés minières, entrepreneurs et fournisseurs y ont participé. Depuis la création du programme, le Conseil RHiM a versé plus de 14 millions de dollars pour soutenir 2 100 étudiants de niveau postsecondaire.

Le Conseil RHiM a obtenu la prolongation de l'entente pour le projet Équiper la relève, ayant obtenu un montant supplémentaire de 1,7 million de dollars afin d'offrir 230 stages au cours de l'exercice 2024-2025.

**[Programme d'emplois verts](#)** : En 2022, le Programme de stages en sciences et technologie (PSST) de RNCan a fourni au Conseil RHiM un soutien financier de plus de 700 000 \$ pour le programme d'emplois verts, permettant à plusieurs jeunes d'acquérir une expérience de travail pertinente et enrichissante dans l'industrie minière. Au total, 20 stages ont été effectués, et le Conseil RHiM a reçu

un soutien financier supplémentaire du PSST de RNCan s'élevant à 2 millions de dollars en 2023 pour 80 stages d'une durée maximale de 12 mois répartis entre les exercices 2023-2024 et 2024-2025. Les sociétés minières peuvent demander au Conseil RHIM une subvention salariale pouvant atteindre 24 000 \$ pour les jeunes aptes à l'emploi, et 30 000 \$ pour les jeunes autochtones, les jeunes handicapés et les jeunes des régions nordiques et éloignées.

**Formation en ligne sur les préjugés, la discrimination systémique, la lutte contre le racisme, la sensibilisation interculturelle, la sensibilisation aux cultures autochtones et l'équité entre les sexes :**

Ces programmes d'apprentissage en ligne abordent les compétences interculturelles essentielles à notre industrie en constante évolution; les stratégies qui aident à attirer, à intégrer et à maintenir en poste une main-d'œuvre plus diversifiée; les valeurs, l'histoire, les peuples et les expériences autochtones afin d'accroître la sensibilisation et la capacité d'établir des relations respectueuses avec les Autochtones dans les collectivités, les milieux de travail de l'industrie minière et la chaîne d'approvisionnement (l'AMC ayant demandé à tout son personnel de suivre la formation sur la sensibilisation aux cultures autochtones); et la façon de promouvoir des milieux de travail inclusifs en éliminant les obstacles systémiques dans les politiques, les processus et les procédures. La formation en ligne sur les préjugés et la lutte contre le racisme a été lancée en mars 2024, et les intervenants de l'industrie continuent de s'y inscrire en grand nombre :

- Formation sur l'équité entre les sexes dans l'industrie minière : plus de 4 400 inscriptions
- Formation sur la sensibilisation interculturelle : plus de 4 400 inscriptions
- Formation de sensibilisation aux cultures autochtones : plus de 3 700 inscriptions

**Milieux de travail sécuritaires pour tous :** En 2021, le ministère de la Justice a versé près de 400 000 \$ au Conseil RHIM pour un projet de trois ans, ayant pris fin le 31 mars 2024, qui visait à aider les entreprises œuvrant dans les domaines de l'exploitation minière et de l'exploration minérale à approfondir leurs connaissances sur le harcèlement sexuel en milieu de travail et à y remédier. Ce programme a notamment produit un rapport, une infographie et de multiples documents d'information de nature juridique sur le harcèlement sexuel en milieu de travail.

**Pour en savoir plus :**

Consultez le site [mihr.ca/fr](http://mihr.ca/fr), [minesetvous.ca](http://minesetvous.ca), ou communiquez avec Ryan Montpellier, directeur général, à [rmontpellier@mihr.ca](mailto:rmontpellier@mihr.ca).

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dennis Wilson, Moneta Gold

Michael Young, Northback

Jeff Hussey, Pine Point

Steve Woolfenden, Vital Metals

Dave Bernier, Foran Mining Corporation

Dorena Quin, IAMGOLD

Joe Broking, Tacora Resources

Nathan Monash, Lundin Mining Corporation

Robert MacDonald, Rock Tech Lithium

Sheila Chernys, Arctic Canadian Diamond Company

George Read, Star Diamond Corporation

Kristan Straub, Ring of Fire Metals

Alexis Segal\*- Glencore Canada

Alice Wong\*, Cameco Corporation

Sophie Bertrand, New Gold Inc.

Philip A.J. Nichols\*, Vale

Brent Bergeron\*, Pan American Silver Corporation

Carol Plummer\*, Agnico Eagle Mines Ltd.

Carolyn Chisholm\*, Chair, Rio Tinto Canada

Christina Erling, Barrick Gold Corporation

Warren Flannery\*, Hudbay Minerals Inc.

Ben Lam\*, Treasurer, Agnico Eagle Mines

Georgina Blanco, Equinox Gold Corporation

Joseph Lanzon, NorZinc Ltd. (formerly Canadian Zinc Corporation)

Frank Catalano, Copper Mountain Mining Corporation

Sarah McLean, De Beers Group of Companies

James Powell, Marathon Gold

Sylvain Lehoux, Eldorado Gold Corporation

Ricky Bouthillette, First Quantum Minerals

John Mullally\*, Newmont Corporation

Michael Young, Riversdale Resources Limited

Pierre Gratton\*, President and CEO, Mining Association of Canada

Leigh Curyer, NexGen Energy Ltd.

Mike Satre, Hecla Quebec Inc.

Maciej Sciazko, Nyrstar

Mapi Mobwano\*, ArcelorMittal Exploitation manière Canada et ArcelorMittal Infrastructure Canada

Amber Johnson-Billings\*, Teck Resources Limited

Mark Sitter, Lundin Foundation

Mike van Akkooi, Kinross Gold Corporation

Meil Reeder, B2Gold Corp.

Paul West-Sells, Western Copper and Gold Corporation

Penggui Yan, HD Mining International Ltd.

Eric Jodouin, Royal Canadian Mint

Simon Thomas\*, BHP  
Shawn Neilson\*, Canadian Natural Resources Limited  
Ivo Gonzalez, Sherritt International Corporation  
William Shaver, McEwen Mining Inc  
Tom Paddon, Baffinland Iron Mines Corporation

## **COMITÉ EXÉCUTIF**

Alexis Segal\*- Glencore Canada  
Alice Wong\*, Cameco Corporation  
Philip A.J. Nichols\*, Vale  
Brent Bergeron\*, Pan American Silver Corporation  
Carol Plummer\*, Agnico Eagle Mines Ltd.  
Carolyn Chisholm\*, Chair, Rio Tinto Canada  
Warren Flannery\*, Hudbay Minerals Inc.  
Ben Lam\*, Treasurer, Agnico Eagle Mines  
John Mullally\*, Newmont Corporation  
Pierre Gratton\*, President and CEO, Mining Association of Canada  
Mapi Mobwano\*, ArcelorMittal Exploitation manière Canada et ArcelorMittal Infrastructure Canada  
Amber Johnson-Billings\*, Teck Resources Limited  
Simon Thomas\*, BHP  
Shawn Neilson\*, Canadian Natural Resources Limited

## **DIRECTEURS HONORAIRES À VIE**

Craig Ford  
Yamana Gold Inc.  
Ross Gallinger  
Yamana Gold Inc.  
Doug Horswill  
Teck Resources Limited  
Jim Carter, Syncrude Canada Inc.  
Normal Keevil  
Teck Resources Limited

## **ÉQUIPE DE GOUVERNANCE TSM**

Ken Bell, Suncor Energy Inc.  
Brent Bergeron, Pan American Silver Corp.  
Joe Boaro, First Quantum Minerals  
Carolyn Chisholm, Rio Tinto Canada  
Leigh R. Curyer, NexGen Energy Ltd.  
Pierre Gratton, Mining Association of Canada  
Amber Johnston-Billings, Teck Resources Limited  
Andre Lauzon, Copper Mountain/Hudbay  
Tina Markovic, Suncor Energy Inc.  
Josee Methot, Association minière du Québec

Jon Mitchell, Suncor Energy Inc.  
Shirley Neault, Hudbay Minerals Inc.  
Shawn Neilson, Canadian Natural Resources Limited  
Emily O'Hara, New Gold Inc.  
Chewn Pham, BHP  
Carol Plummer, Agnico Eagle Mines Limited  
Dorena Quinn, IAMGOLD Corporation  
Luke Russell, Hecla Québec Inc.  
Jean-Francois Verret, Glencore Canada  
Glen Watson, Vale

## **GROUPE CONSULTATIF DES COMMUNAUTÉS D'INTÉRÊTS TSM**

Theresa Baikie, Nunatsiavut Government  
Dan Benoit, Métis National Council  
Brent Bergeron, Pan American Silver Corp.  
Ben Chalmers, Mining Association of Canada  
Carolyn Chisholm, Rio Tinto Canada  
Jocelyn Fraser, University of British Columbia  
Katherine Gosselin, Mining Association of Canada  
Pierre Gratton, Mining Association of Canada  
Dennis Howlett, Canadians for Tax Fairness  
Sujane Kandasamy, The Starfish Canada  
Emma Leith, la mancha Resource Capital  
Daniel McNeely, MYB Construction Ltd.  
Josee Methot, Association minière du Québec  
Shirley Neault, Hudbay Minerals Inc.  
Glenn Nolan, Ring of Fire Metals  
Richard Paquin, Unifor's Mines, Metals and Minerals  
Ann Paton, BHP  
Michael van Aanhout, Stratos Inc.  
David Walkem, Cooks Ferry Band  
Alice Wong, Cameco Corporation

## **CHEFS D'INITIATIVE TSM**

Chris Adachi, Teck Resources Limited  
Tracy Anderson, First Quantum Minerals  
Grace Barrasso, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada s.e.n.c.  
Emilie Belanger, Hecla Québec Inc.  
Mathieu Bergeron, Rio Tinto Canada  
Sophie Bertrand, New Gold Inc.  
Georgina Blanco, Equinox Gold Corp  
Megan Bonn, Copper Mountain/Hudbay  
Shane Borchardt, Cameco Corporation  
Hallie Brown, Suncor Energy Inc.

Ivan Budd, Teck Resources Limited  
Micheline Caron, Association de l'exploration minière du Québec  
Ben Chalmers, Mining Association of Canada  
Sheila Chernys, Arctic Diamond Mines ULC  
Carolyn Chisholm, Rio Tinto Canada  
Briony Coleman, Newmont Mining Corporation  
Lauri Corlett, Baffinland Iron Mines Corporation  
Nick Cotts, Newmont Hope Bay Mining Ltd.  
Isabelle Deguise, Glencore Canada  
Christian Del Valle, Pan American Silver Corp.  
Katie Deneault, Association minière du Québec  
Denis Desbiens, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada s.e.n.c.  
Aïssatou Diop, ArcelorMittal  
Charles Dumaresq, Mining Association of Canada  
Leah Fedat, Glencore Canada  
Anne-Marie Fleury, Glencore Canada (Nickel)  
Stephane Gauthier-Maison, Rio Tinto  
Patrice Gilbert, Agnico Eagle Mines Limited  
Ivo Gonzalez, Sherritt International Corporation  
Katherine Gosselin, Mining Association of Canada  
Brent Hamblin, First Quantum Minerals  
Keivan Hirji, Newmont Mining Corporation  
Tracey Jacquemin, Teck Metals Ltd.  
Liane Kelly, B2Gold Corp.  
Japjeet Khroun, Copper Mountain/Hudbay  
Ed Kniel, Teck Resources Limited  
Mark Kruger, Syncrude Canada Ltd.  
Norman Ladouceur, Agnico Eagle Mines Limited  
Patrick Lauzière, Iron Ore Company of Canada  
Pascal Lavoie, Agnico Eagle Mines Limited  
Aurore Le Hay, Glencore  
Veronique Lévis, Hecla Québec Inc.  
Janice Linehan, Suncor Energy Inc.  
Marina Lobato, B2Gold Corp.  
Erica Ma, New Gold Inc.  
Ashley MacKay, Newmont Mining Corporation  
Paul Maidstone, Glencore- Canadian Electrolytic Zinc Ltd.  
Jennifer Main, Rock Tech Lithium Ltd  
Emma Malcolm, Sherritt International Corporation  
Anneline Marx, Trevali Mining Corporation  
Mark Matthews, Foran Mining Corporation  
Sarah McLean, De Beers Canada Inc.  
Lesego Molapisi  
Nathan Monash, Lundin Mining Corporation

Maurice (Moe) Moreau, Glencore Canada  
George Morgan, Western Copper and Gold Corporation  
Renata Mrema, New Gold Inc.  
Shirley Neault, Hudbay Minerals Inc.  
Julie Nguyen, IAMGOLD Corporation  
Ndiaga Niang, Glencore Canada  
Josée Noël, Agnico Eagle Mines Limited  
Cortney Oliver, Baffinland Iron Mines Corporation  
Brienne Parschauer, BHP Billiton  
Nicole Pesonen, Nyrstar - Myra Falls  
Duncan Pettit, Barrick Gold Corporation  
James Powell, Marathon Gold Corporation  
Jennifer Prospero, Eldorado Gold Corporation  
Marcel Radyn, Barrick Gold Corporation  
Audrey Reid, Glencore  
Gregory Ritchie, Barrick Gold Corporation  
Courtney Rowsell, Marathon Gold Corporation  
Malcolm Shang, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada s.e.n.c.  
Mei Shelp, Kinross Gold Corporation  
Chretien Simons, Glencore International  
Aaron Steeghs, IAMGOLD Corporation  
Chris Stroich, Teck Resources Limited  
Joel Thériault, Glencore Canada  
Denis Therrien, Agnico Eagle Mines Limited  
Monica Thibodeau, Glencore Canada  
Petrina Torgerson, Newmont Mining Corporation  
Lizbeth Toscano, IAMGOLD Corporation  
Stephanie Tremblay, Association minière du Quebec  
Marie-Élise Viger, Glencore Canada  
Glen Watson, Vale  
Trudy Wells, Marathon Gold Corporation  
Kathleen Willman, Barrick Gold Corporation  
Lynda Wilson-Hare, Glencore Canada

## **COMITÉ DE LA RESPONSABILITÉ SOCIALE INTERNATIONALE**

Mohammed Ali, Agnico Eagle Mines Limited  
Ercan Balci, First Quantum Minerals  
Grace Barrasso, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada s.e.n.c.  
Elise Bieche, Suncor Energy Services Inc.  
Charles Birchall, Willms & Shier  
Georgina Blanco, Equinox Gold Corp  
Hugo Bonilla, Lundin Mining Corporation  
Marcel Cardinal, Pan American Silver Corp.  
Alannah Cervenko, Teck Resources Limited

Ben Chalmers, Mining Association of Canada  
Dominic Channer, Kinross Gold Corporation  
Carolyn Chisholm, Rio Tinto Canada  
Silvana Costa, Teck Resources Limited  
Nick Cotts, Newmont Hope Bay Mining Ltd.  
Aidan Davy, International Council on Mining and Metals  
Mark Deans, Barrick Gold Corporation  
Christian Del Valle, Pan American Silver Corp.  
Natasha Dombrowski, Agnico Eagle Mines Limited  
Nick Enos, BGC Engineering Inc.  
Christina M. Erling, Barrick Gold Corporation  
Kathryn Franklin, BGC Engineering Inc.  
Ivo Gonzalez, Sherritt International Corporation  
Michelle Halsey, Eldorado Gold Corporation  
Andrew Hester, First Quantum Minerals  
Christina Jaworski, B2Gold Corp.  
Simon Jimenez, Rio Tinto plc  
Matt Johnson, Lundin Mining Corporation  
Ken Jones, B2Gold Corp.  
Ana Gabriela Juarez, CTA - Jaurez Environmental Consultants  
Liane Kelly, B2Gold Corp.  
Paul Khanna, Suncor Energy Inc.  
Mark Liskowich, SRK Consulting (Canada) Inc.  
Marina Lobato, B2Gold Corp.  
Sean Lynch, SLR Consulting Canada Ltd  
Krista Maydew, IAMGOLD Corporation  
Simon McLean, First Quantum Minerals  
Nathan Monash, Lundin Mining Corporation  
Monica Moretto, Pan American Silver Corp.  
John Mullally, Newmont Mining Corporation  
Javier Munoz Carrazana, Lundin Mining Corporation  
Lindsay Napier, Hudbay Minerals Inc.  
Kevin O'Callaghan, Fasken Martineau  
Channa Pelpola, Teck Resources Limited  
Duncan Pettit, Barrick Gold Corporation  
Jennifer Prospero, Eldorado Gold Corporation  
Marcel Radyn, Barrick Gold Corporation  
Neil Reeder, B2Gold Corp.  
Amelie Rouleau, Glencore Canada  
Luke Russell, Hecla Québec Inc.  
Hilary Schumacher, Suncor Energy Inc.  
Tara Shea, Mining Association of Canada  
Sharon Singh, Bennett Jones LLP  
Aaron Steeghs, IAMGOLD Corporation

Oumar Toguyeni, IAMGOLD Corporation  
Mike van Akkooi, Kinross Gold Corporation  
Bret van Vliet, Kinross Gold Corporation  
Tricia Wilhelm, Anglo American plc

## COMITÉ DES AFFAIRES AUTOCHTONES

Julie Aboucgogor, Willms & Shier  
Zoe Acuna, Kinross Gold Corporation  
Elizabeth Allaire, Agnico Eagle Mines Limited  
Jason Allaire, Agnico Eagle Mines Limited  
Nipuni Amaratunga, Teck Resources Limited  
Peter Andreasen, Mining Association of British Columbia  
Alex Armstrong, Prospectors & Developers Association of Canada (PDAC)  
Grace Barrasso, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada s.e.n.c.  
Elana Barroso Alcazar, ArcelorMittal  
Courage Bear, BHP  
Brent Bergeron, Pan American Silver Corp.  
Charles Birchall, Willms & Shier  
Georgina Blanco, Equinox Gold Corp  
Hugo Bonilla, Lundin Mining Corporation  
Greg Brady, Canadian Natural Resources Limited  
Nathan Braun, ERM Consultants Canada Ltd.  
Alex Bruyere, New Gold Inc.  
Darrel Burnouf, Cameco Corporation  
Paula Caldwell St-Onge, Stracon Group  
Micheline Caron, Association de l'exploration minière du Québec  
Alyssa Caron, Sherritt International Corporation  
Frank Catalano, Hudbay Minerals Inc.  
Ben Chalmers, Mining Association of Canada  
Carolyn Chisholm, Rio Tinto Canada  
Melanie Corriveau, Agnico Eagle Mines Limited  
Silvana Costa, Teck Resources Limited  
Kristin Cuddington, Cameco Corporation  
Mark Deans, Barrick Gold Corporation  
Bud Dickson, Agnico Eagle Mines Limited  
Mark Edwards, Teck Resources Limited  
Norman Fraser, Teck Resources Limited  
Daniel Gange, Equinox Gold Corp  
Patrice Gilbert, Agnico Eagle Mines Limited  
Michael Goehring, Mining Association of British Columbia  
Luis Gonzalez, Rio Tinto Canada  
Harp Gosal, NexGen Energy Ltd.  
Valerie Gourde, Eldorado Gold Corporation  
Pierre Gratton, Mining Association of Canada

Bryn Gray, McCarthy Tétrault LLP  
Paul Hebert, Mining Association of Canada  
Keivan Hirji, Newmont Mining Corporation  
Jonathan Huntington, Cameco Corporation  
Mubeen Hussain, Dogico Information Inc  
Dana Imbeault, Mining Industry Human Resources Council  
Kirsten Ketilson, Foran Mining Corporation  
Jeff Killeen, Prospectors & Developers Association of Canada (PDAC)  
Erika Krajnc, Rio Tinto Canada  
Pascale Lagacé, ArcelorMittal  
Pascale Larouche, Mining Industry Human Resources Council  
Michael Lickers, Suncor Energy Inc.  
Jason Linklater, Foran Mining Corporation  
Mark Liskowich, SRK Consulting (Canada) Inc.  
Debbie MacVicar, Mining Association of Canada  
Erinn Mah, Teck Resources Limited  
Mark Matthews, Foran Mining Corporation  
Krista Maydew, IAMGOLD Corporation  
Tim McEwan, Mining Association of British Columbia  
Ryan Montpellier, Mining Industry Human Resources Council  
Andrew Moore, B2Gold Corp.  
George Morgan, Western Copper and Gold Corporation  
Danielle Morrison, Mining Association of Canada  
John Mullally, Newmont Mining Corporation  
Javier Munoz Carrazana, Lundin Mining Corporation  
Candice Murray, Cameco Corporation  
Lindsay Napier, Hudbay Minerals Inc.  
Philip (A.J.) Nichols, Vale  
Glenn Nolan, Ring of Fire Metals  
Nancy O'Brien, Suncor Energy Inc.  
Kevin O'Callaghan, Fasken Martineau  
Laura Pacholski, Arctic Diamond Mines ULC  
Tom Paddon, Baffinland Iron Mines Corporation  
Spencer Page, Vale  
Danica Pagnutti, Vale  
Donelda Parenteau, Vale  
Jennifer Prospero, Eldorado Gold Corporation  
Mark Prystupa, Vale  
Chris Reeves, Quadra Chemicals Ltd.  
Gonzalo Rios, Lundin Mining Corporation  
Sheila Risbud, Teck Resources Limited  
Scott Ross, OKane Consultants Inc.  
Amelie Rouleau, Glencore Canada  
Pamela Schwann, Saskatchewan Mining Association

Shena Shaw, Western Copper and Gold Corporation  
Tara Shea, Mining Association of Canada  
Jody Shimkus, HD Mining International Ltd.  
Ana Silva, Rio Tinto  
Sharon Singh, Bennett Jones LLP  
Geoff Smith, Mining Association of Canada  
Angela Stelzer, Deloitte  
Richard Trudeau, Hudbay Minerals Inc.  
Rubens Verni, Quadra Chemicals Ltd.  
Chris Wallace, De Beers Canada Inc.  
Vicky Weekes, ERM Consultants Canada Ltd.  
Martin Wilkins, Alexander Proudfoot  
Steve Woolfenden, Vital Metals

## COMITÉ DE L'ÉNERGIE

Chris Adachi, Teck Resources Limited  
Michael Aire, Newmont Mining Corporation  
Kankshi Amin, Ontario Mining Association  
Louiza Bell, Teck Resources Limited  
Charles Birchall, Willms & Shier  
Russell Blades, Barrick Gold Corporation  
Shane Borchardt, Cameco Corporation  
Liana Centomo, Glencore Canada  
Ben Chalmers, Mining Association of Canada  
Marc-Andre Charette, Cameco Corporation  
Carolyn Chisholm, Rio Tinto Canada  
Buddy Crill, Eldorado Gold Corporation  
Mary Dubel, Vale  
Bill Ferdinand, Barrick Gold Corporation  
Walt Halipchuk, Copper Mountain/Hudbay  
Marianne Huot, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada s.e.n.c.  
Richard Langevin, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada s.e.n.c.  
Patrick Lauzière, Iron Ore Company of Canada  
Jean-François Leroux, Glencore Canada  
Glenn Lyle, MIRARCO Mining Innovation  
Sean Lynch, SLR Consulting Canada Ltd  
Cheryl Maki, New Gold Inc.  
Stephanie Meyer, Stratos Inc.  
Shirley Neault, Hudbay Minerals Inc.  
Travis Ofarrell, Equinox Gold Corp  
Stefan Parker, Eldorado Gold Corporation  
Mark Passi, Glencore Canada  
Frank Petrolo, Vale  
Frederic Picard, Rio Tinto

Marcel Radyn, Barrick Gold Corporation  
Adrianna Stech, Ontario Mining Association  
Harold Todd, Teck Resources Limited  
Liezl Van Wyk, Diavik Diamond Mines Inc. (Rio Tinto)  
Maarten Vankoppen, Newmont Hope Bay Mining Ltd.  
Scott Yarrow, Glencore Canada

## COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

Doris Achircano, Newmont Mining Corporation  
Steve Aiken, Knight Piésold Consulting Ltd.  
Mohammed Ali, Agnico Eagle Mines Limited  
Tracy Anderson, First Quantum Minerals  
Peter Andreasen, Mining Association of British Columbia  
Joe Armstrong, Baffinland Iron Mines Corporation  
Mike Aziz, Newmont Mining Corporation  
Dustin Bailey, Klohn Crippen Berger Ltd.  
Brady Balicki, Cameco Corporation  
Sarah Barabash, Ecometrix Incorporated  
Samantha Barnes, SRK Consulting (Canada) Inc.  
Grace Barrasso, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada s.e.n.c.  
Fernanda Barrios, Pan American Silver Corp.  
Katherine Benkovich, Glencore Canada  
Mathieu Bergeron, Rio Tinto Canada  
Debbie Berthelot, BHP Billiton Base Metals  
Valerie Bertrand, Golder Associates  
Jennifer Bilodeau, Glencore Canada  
Charles Birchall, Willms & Shier  
Amiel Blajchman, Avalon Advanced Materials Inc.  
Georgina Blanco, Equinox Gold Corp  
Kofi Boa-Antwi, Diavik Diamond Mines Inc. (Rio Tinto)  
Nathan Braun, ERM Consultants Canada Ltd.  
Karl Bresee,  
Anthony Brockbank, Foran Mining Corporation  
Ken Brophy, Lundin Foundation  
Marjorie Bujold, Newmont Mining Corporation  
Richard Butler, Willms & Shier  
Marcel Cardinal, Pan American Silver Corp.  
Micheline Caron, Association de l'exploration minière du Québec  
Ben Chalmers, Mining Association of Canada  
Carolyn Chisholm, Rio Tinto Canada  
Derek Chubb, ERM Consultants Canada Ltd.  
Darryl Chudobiak, Canadian Natural Resources Limited  
Richard Cook, Knight Piésold Consulting Ltd.  
Lauri Corlett, Baffinland Iron Mines Corporation

Sarah Coughlin, Teck Resources Limited  
Brendan Creaney, Trevali Mining Corporation  
Sheila Daniel, WSP (formerly AMEC & Wood)  
Tamara Darwish, Golder Associates  
Connor Devereaux, Baffinland Iron Mines Corporation  
Cora Devoy, Lundin Mining Corporation  
Natasha Dombrowski, Agnico Eagle Mines Limited  
Mary Dubel, Vale  
Deena Duff, Knight Piésold Consulting (Pty) Ltd.  
Alexandra Duguay, PhD, Rio Tinto Canada  
Charles Dumaresq, Mining Association of Canada  
Kent England, Cameco Corporation  
Leah Fedat, Glencore Canada  
Sonya Flynn, Rio Tinto  
Aynsley Fosse, Ontario Mining Association  
Carla Fraser, Teck Resources Limited  
Simon Gaboury, Rio Tinto Canada  
Stephane Gauthier-Maison, Rio Tinto  
Pierre-André Gignac, Rio Tinto  
Katherine Gizikoff, Hemmera Envirochem Inc.  
Jennie Gjertsen, Newmont Mining Corporation  
Luis Gonzalez, Rio Tinto Canada  
Brent Hamblin, First Quantum Minerals  
David Harpley, NorZinc Ltd. (formerly Canadian Zinc Corporation)  
Sadeed Hassan, Copper Mountain/Hudbay  
Shane Hayes, Barrick Gold Corporation  
Megan Hazell, WSP Group  
Holly Heffner, BHP Billiton  
George Hegmann, Stantec  
Frances Hilderman, Hatch & Associates Inc.  
Tom Hofer, NWT and Nunavut Chamber of Mines  
Alexandra Hood, Agnico Eagle Mines Limited  
Colleen Hughes, Copper Mountain/Hudbay  
Mubeen Hussain, Dogico Information Inc  
Christina James, SRK Consulting (Canada) Inc.  
Christie Jeffkins, Glencore Canada  
Tracey Jeffs, Rio Tinto Canada  
Zahir Jina, Ring of Fire Metals  
Ana Gabriela Juarez, CTA - Jaurez Environmental Consultants  
Lou Kamermans, Baffinland Iron Mines Corporation  
Jonathan Keizer, Klohn Crippen Berger Ltd.  
Eduardo Kelleher, Kinross Gold Corporation  
Kirsten Ketilson, Foran Mining Corporation  
Chandni Kher, Western Copper and Gold Corporation

Jeff Killeen, Prospectors & Developers Association of Canada (PDAC)  
Dale Klodnicki, WSP (formerly AMEC & Wood)  
Macoura Kone, Rio Tinto Canada  
Bart Koppe  
Photinie Koutsavlis, Mining Association of Canada  
Joanne Lacour, Rio Tinto  
Lisa Lanteigne, Vale  
Martin Larose, WSP Group  
Simon Latulippe, WSP Group  
Patrick Lauzière, Iron Ore Company of Canada  
Karri Legarrie, RWDI AIR Inc.  
Carolina Leseigneur Torres, Glencore Canada  
Michelle Leslie, Deloitte  
Janice Linehan, Suncor Energy Inc.  
Mark Liskowich, SRK Consulting (Canada) Inc.  
Megan Lord-Hoyle, Baffinland Iron Mines Corporation  
Nicola Lower, M.Sc., Ph.D., ERM Consultants Canada Ltd.  
Elisabeth Luther, Baffinland Iron Mines Corporation  
David Luzi, Stantec  
Gordon Macdonald, Diavik Diamond Mines Inc.  
John Machin, Syncrude Canada Ltd.  
Debbie MacVicar, Mining Association of Canada  
Rochelle Maitripala, ERM Consultants Canada Ltd.  
Melinda Mamer, Suncor Energy Inc.  
Dennis Martin, Vale  
Alan Martin, Lorax Environmental Services  
Shane Matson, Newmont Mining Corporation  
Tim McEwan, Mining Association of British Columbia  
Samantha McGarry, Glencore Canada  
Sarah McLean, De Beers Canada Inc.  
Corey McLister, Glencore Canada  
Jennifer McPhail, Stantec  
Che McRae, Golder Associates  
Allison Merla, Vale  
Sean Miller, Bureau Veritas Laboratories  
Todd Milne, Nyrstar  
Shannon Mitchell, Vale  
Liam Mooney, Cameco Corporation  
Maurice (Moe) Moreau, Glencore Canada  
Maxime Morin, BHP Billiton  
Danielle Morrison, Mining Association of Canada  
Mary Murdoch, Stantec  
Jorgelina Muscatello, Lorax Environmental Services  
Kevin Nagy, Cameco Corporation

Michael Nahir, Parsons Corporation  
Shirley Neault, Hudbay Minerals Inc.  
Bryan Neeley, Newmont Mining Corporation  
Kevin O'Callaghan, Fasken Martineau  
Travis Ofarrell, Equinox Gold Corp  
Laura Pacholski, Arctic Diamond Mines ULC  
Karen Paquette, Vale  
Stefan Parker, Eldorado Gold Corporation  
Mark Passi, Glencore Canada  
Dawn Paszkowski, BGC Engineering Inc.  
Steve Pelletier, IAMGOLD Corporation  
Genevieve Pelletier, New Gold Inc.  
Nicole Pesonen, Nyrstar - Myra Falls  
John Petherick, Glencore  
Bruno Pimenta, BHP Billiton  
Greg Poholka, Sherritt International Corporation  
Kristin Pouw, Newmont Mining Corporation  
Marcel Radyn, Barrick Gold Corporation  
Steven Raymond, Glencore Canada  
George Read, Star Diamond Corporation (Formerly Shore Gold Inc.)  
Audrey Reid, Glencore  
Gonzalo Rios, Lundin Mining Corporation  
Lindsay Robertson, Elemental Geoscience Inc.  
Anne-Marie Rushworth, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada s.e.n.c.  
Keith Russell, Partners in Performance  
Mark Ruthven, WSP (formerly AMEC & Wood)  
Pamela Schwann, Saskatchewan Mining Association  
Sean Sharpe, Glencore Canada  
Alison Shaw, Lorax Environmental Services  
Tara Shea, Mining Association of Canada  
Isabelle Shelvey, Syncrude Canada Ltd.  
Jody Shimkus, HD Mining International Ltd.  
Brad Sigurdson, Saskatchewan Mining Association  
Stephanie Simpson, Lorax Environmental Services  
Sean Sinclair, Diavik Diamond Mines Inc. (Rio Tinto)  
Sharon Singh, Bennett Jones LLP  
Helga Sonnenberg, EcoReg Solutions Inc.  
Adrianna Stech, Ontario Mining Association  
Aaron Steeghs, IAMGOLD Corporation  
Kevin Stinson, Syncrude Canada Ltd.  
Allen Summers, Glencore  
Todd Swenson, Baffinland Iron Mines Corporation  
Marie-Andree Sylvestre, IAMGOLD Corporation  
Stephanie Tan, Teck Resources Limited

Stephanie Thibeault, Newmont Mining Corporation  
Martin Thiboutot, McMillan LLP  
Nick Tremblay, Rio Tinto Canada  
Scott Trusler, Stantec  
Lisa Uskov, Stantec  
Richard Viflanzoff, Charles Tennant & Company (Canada) Ltd.  
Glen Watson, Vale  
Kelly Wells, Canada North Environmental Services  
Jody Wentzell, Rio Tinto  
Kathryn Wherry, Hatch & Associates Inc.  
Lea Willemse, Glencore Canada  
Dennis Wilson, Moneta Gold Inc  
Steve Woolfenden, Vital Metals  
Scott Wytrychowski, Canadian Natural Resources Limited  
Landice Yestrau, Hudbay Minerals Inc.  
Sydne Zacharias, Suncor Energy Inc.  
Amanda Zeidler, Lundin Mining Corporation

## **TASK FORCE SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE**

Chris Adachi, Teck Resources Limited  
Kankshi Amin, Ontario Mining Association  
Okan Aygun, Lorax Environmental Services  
Samantha Barnes, SRK Consulting (Canada) Inc.  
Jean-Simon Beaudry, Glencore Canada  
Hugo Beaumont, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada s.e.n.c.  
Suzanne Belanger, Teck Resources Limited  
Sophie Bertrand, New Gold Inc.  
Shane Borchardt, Cameco Corporation  
Daniel Bouillon, Teck Resources Limited  
Kristin Bruce-Welsch, Cameco Corporation  
Micheline Caron, Association de l'exploration minière du Québec  
Ben Chalmers, Mining Association of Canada  
Sheila Chernys, Arctic Diamond Mines ULC  
Mary Dubel, Vale  
Kent England, Cameco Corporation  
Christa Ford, Teck Resources Limited  
Colin Fraser, Lorax Environmental Services  
Ivo Gonzalez, Sherritt International Corporation  
Adam Grzegorzczuk, Agnico Eagle Mines Limited  
Gizem Gunal-Akgol, Stantec  
Andrew Higgins, Canadian Natural Resources Limited  
Anna Hutchison, Knight Piésold Consulting (Pty) Ltd.  
Scott Jackson, Lorax Environmental Services  
Paul Khanna, Suncor Energy Inc.

Photinie Koutsavlis, Mining Association of Canada  
Michal Kowalczyk, Kinross Gold Corporation  
Patrick Lauzière, Rio Tinto Canada  
Sean Lynch, SLR Consulting Canada Ltd  
Brendan Marshall, Rio Tinto Alcan  
Alan Martin, Lorax Environmental Services  
Mark Matthews, Foran Mining Corporation  
Tim McEwan, Mining Association of British Columbia  
Nathan Monash, Lundin Mining Corporation  
Michael Morris, Lundin Foundation  
John Mullally, Newmont Mining Corporation  
Shirley Neault, Hudbay Minerals Inc.  
Travis O'farrell, Equinox Gold Corp  
Ben Partridge, Teck Resources Limited  
Frederic Picard, Rio Tinto  
Marie Pier Beaucage, Agnico Eagle Mines Limited  
Greg Poholka, Sherritt International Corporation  
Audrey Reid, Glencore  
Cheryl Robb, Suncor Energy Inc.  
Amelie Rouleau, Glencore Canada  
Alexis Segal, Glencore Canada  
Malcolm Shang, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada s.e.n.c.  
Brad Sigurdson, Saskatchewan Mining Association  
Joel Steeves, OKane Consultants Inc.  
Allen Summers, Glencore  
Robert (Bob) Sutherland, Glencore Canada  
Jean Turcotte, Glencore Canada  
Jean-Francois Verret, Glencore Canada  
Marie-Élise Viger, Glencore Canada  
Lea Willemse, Glencore Canada

## **COMITÉ DES AFFAIRES PUBLIQUES**

Peter Akman, Baffinland Iron Mines Corporation  
MacKenzie Anderson, New Gold Inc.  
Dale Austin, Cameco Corporation  
Scott Barber, Prospectors & Developers Association of Canada (PDAC)  
Ryan Bergen, Canadian Institute of Mining, Metallurgy and Petroleum  
Mathieu Bergeron, Rio Tinto Canada  
Georgina Blanco, Equinox Gold Corp  
Doug Brown, Teck Resources Limited  
Candace Brûlé, Hudbay Minerals Inc.  
Martin Bureau, Association de l'exploration minière du Québec  
Ben Chalmers, Mining Association of Canada  
Carolyn Chisholm, Rio Tinto Canada

Lucy Chitilian, Sherritt International Corporation  
Lillian Chow, Newmont Mining Corporation  
Nicolas Dalmau, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada s.e.n.c.  
Christina M. Erling, Barrick Gold Corporation  
Natalie Frackleton, Agnico Eagle Mines Limited  
Peter Fuchs, Glencore  
Luis Gonzalez, Rio Tinto Canada  
Daniel Goodwin, Suncor Energy Inc.  
Valerie Gourde, Eldorado Gold Corporation  
Paul Hébert, Mining Association of Canada  
Keivan Hirji, Newmont Mining Corporation  
Jeff Hryhoriw, Cameco Corporation  
Mubeen Hussain, Dogico Information Inc  
Tracey Irwin, Saskatchewan Mining Association  
Graeme Jennings, IAMGOLD Corporation  
Matt Johnson, Lundin Mining Corporation  
Kristy Kenny, Prospectors & Developers Association of Canada (PDAC)  
Jeff Killeen, Prospectors & Developers Association of Canada (PDAC)  
Terry Kruger, De Beers Canada Inc.  
Julien Lampron, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada s.e.n.c.  
Joseph Lanzon, NorZinc Ltd. (formerly Canadian Zinc Corporation)  
Jeff Lewis, Vale  
Andy Lloyd, Barrick Gold Corporation  
Gabriela Maceira, Pan American Silver Corp.  
Adria Maillet, Agnico Eagle Mines Limited  
Brendan Marshall, Rio Tinto Alcan  
Krista Maydew, IAMGOLD Corporation  
Lisa McDonald, Prospectors & Developers Association of Canada (PDAC)  
Ryan McEachern, Mining Suppliers Trade Association Canada  
Tim McEwan, Mining Association of British Columbia  
John Mullally, Newmont Mining Corporation  
Marcella Munro, Teck Metals Ltd  
Stevie O'Brien, McMillan LLP  
Spencer Page, Vale  
Chad Pederson, Eldorado Gold Corporation  
Steve Power, Canadian Natural Resources Limited  
Mark Preston, Sherritt International Corporation  
Philip Rabenok, IAMGOLD Corporation  
Neil Reeder, B2Gold Corp.  
Cheryl Robb, Suncor Energy Inc.  
Brad Ryder, Agnico Eagle Mines Limited  
Pamela Schwann, Saskatchewan Mining Association  
Alina Shams / Ring of Fire, WYLOO  
Steve Shapka, Prospectors & Developers Association of Canada (PDAC)

Shena Shaw, Western Copper and Gold Corporation  
Tara Shea, Mining Association of Canada  
Jody Shimkus, HD Mining International Ltd.  
Geoff Smith, Mining Association of Canada  
Adrianna Stech, Ontario Mining Association  
Aaron Steeghs, IAMGOLD Corporation  
Amy Stoodley Thorne, Iron Ore Company of Canada  
Stuart Weinberg, Barrick Gold Corporation

## **GROUPE DE TRAVAIL SUR LES RÉSIDUS**

Mohammed Ali, Agnico Eagle Mines Limited  
Tracy Anderson, First Quantum Minerals  
Chris Anderson, Teck Resources Limited  
Matthew Andrews, Pan American Silver Corp.  
Monica Ansah-Sam, Vale  
Brian Ayers, BHP  
Sarah Barabash, Ecometrix Incorporated  
Samantha Barnes, SRK Consulting (Canada) Inc.  
Paul Bedell, WSP  
Suzie Belanger, Diavik Diamond Mines Inc. (Rio Tinto)  
Debbie Berthelot, BHP  
Georgina Blanco, Equinox Gold Corp  
David Bleiker, WSP  
Leon Botham, NewFields Canada Mining & Environment  
Kelly Boychuck, Equinox Gold  
Cameron Brown, Western Copper and Gold Corporation  
Anthony Burnett, Suncor Energy Inc.  
Breno Castilho, Vale  
Bob Chambers, Klohn Crippen Berger  
Denise Chapman, OKane Consultants Inc.  
Erin Clyde, Glencore Canada  
Jay Corman, Western Copper and Gold Corporation  
Tamara Darwish, WSP  
Matt Davis, New Gold Inc.  
Americo Delgado, Pan American Silver Corp.  
Randy Donato, Vale  
David Edan, Kinross Gold Corporation  
Norman Eenkooren, Suncor Energy Inc.  
Bassam El Hussein, Barrick Gold Corporation  
Ali El Takch El Takch, B2Gold Corp.  
Kent England, Cameco Corporation  
Barry Esford, Cameco Corporation  
Simon Fitzgerald, Minerals Council of Australia  
Warren Flannery, Hudbay Minerals Inc.

Chris Fortier, Suncor  
Andre Gagnon, Lundin Mining Corporation  
Imran Gillani, Rio Tinto  
Sebastian Gomez, Canadian Natural Resources Limited  
Ivo Gonzalez, Sherritt International Corporation  
Brent Hamblin, First Quantum Minerals  
Helen Harper, Glencore Canada  
Mary-Anne Hildebrandt, Moneta Gold  
Carlos Iturralde, Pan American Silver Corp.  
Sajid Iqbal, CNRL  
Karlis Jansons, Geomin Initiatives  
Adrian Juarez, CTA - Jaurez Environmental Consultants  
Ana Gabriela Juarez, CTA - Jaurez Environmental Consultants  
Michel Julien, Agnico Eagle Mines Limited  
Kirsten Ketilson, Foran Mining Corporation  
Chris Klassen, Suncor  
Angela Kupper, BGC Engineering  
Gilbert Lamarche, Foran Mining  
Tyler Lappin, AngloAmerican  
Simon Latulippe, WSP  
Pascal Lavoie, Agnico Eagle Mines Limited  
Tommi Leinala, Vale  
Carolina Leseigneur Torres, Glencore Canada  
Marielle Limoges, Agnico Eagle  
Marc Lincoln, De Beers Canada Inc.  
Scott Martens, Teck Resources  
Alan Martin, Lorax Environmental Services  
Chris McCombe, Minerals Council of Australia  
Richard Miller, Eldorado Gold Corporation  
Michael Nahir, Parsons Corporation  
Shirley Neault, Hudbay Minerals Inc.  
Greg Noack, Klohn Crippen Berger Ltd.  
Geraldo Paes, Vale  
Stefan Parker, Eldorado Gold Corporation  
Travis Pastachak, New Gold Inc.  
Lincar Pedroni, IAMGOLD Corporation  
Steve Pelletier, IAMGOLD Corporation  
Andre Perreault, Glencore  
Luciano Piciacchia, BBA Inc.  
Trevor Podiama, SRK Consulting (Canada) Inc.  
Caius Priscu, Priscu & Associates  
Jennifer Prospero, Eldorado Gold Corporation  
Greg Puro, Vale  
Marcel Radyn, Barrick Gold Corporation

Lindsay Robertson, Elemental Geoscience Inc.  
Ernesto Ruiz Castro, Stantec  
Annie Ruksys, BGC Engineering Inc.  
Rachel Sawyer, OKane Consultants Inc.  
Ben Scott, B2Gold Corp.  
Malcolm Shang, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada s.e.n.c.  
Alison Shaw, Lorax Environmental Services  
Brad Sigurdson, Saskatchewan Mining Association  
Josée Sirois, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada s.e.n.c.  
Neeltje Slingerland, WSP  
Greg Smyth, Knight Piesold  
Gene Tortelli, Parsons  
Harvey Walsh, WSP  
Glen Watson, Vale  
Mike Westendorf, Copper Mountain/Hudbay  
Daren Willems, BHP  
Andrew Witte, Klohn-Crippen Berger Ltd.

## COMITÉ SCIENTIFIQUE

Doris Achircano, Newmont Mining Corporation  
Steve Aiken, Knight Piesold Consulting Ltd.  
Mohammed Ali, Agnico Eagle Mines Limited  
Peter Andreasen, Mining Association of British Columbia  
Joe Armstrong, Baffinland Iron Mines Corporation  
Dustin Bailey, Klohn Crippen Berger Ltd.  
Brady Balicki, Cameco Corporation  
Sarah Barabash, Ecometrix Incorporated  
Samantha Barnes, SRK Consulting (Canada) Inc.  
Grace Barrasso, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada s.e.n.c.  
Fernanda Barrios, Pan American Silver Corp.  
Mathieu Bergeron, Rio Tinto Canada  
Debbie Berthelot, BHP Billiton Base Metals  
Valerie Bertrand, Golder Associates  
Jennifer Bilodeau, Glencore Canada  
Charles Birchall, Willms & Shier  
Amiel Blajchman, Avalon Advanced Materials Inc.  
Georgina Blanco, Equinox Gold Corp  
Kofi Boa-Antwi, Diavik Diamond Mines Inc. (Rio Tinto)  
Nathan Braun, ERM Consultants Canada Ltd.  
Karl Bresee,  
Anthony Brockbank, Foran Mining Corporation  
Marjorie Bujold, Newmont Mining Corporation  
Richard Butler, Willms & Shier  
Marcel Cardinal, Pan American Silver Corp.

Micheline Caron, Association de l'exploration minière du Québec  
Ben Chalmers, Mining Association of Canada  
Carolyn Chisholm, Rio Tinto Canada  
Darryl Chudobiak, Canadian Natural Resources Limited  
Richard Cook, Knight Piésold Consulting Ltd.  
Lauri Corlett, Baffinland Iron Mines Corporation  
Denise Cormier, Iron Ore Company of Canada  
Sarah Coughlin, Teck Resources Limited  
Brendan Creaney, Trevali Mining Corporation  
Sheila Daniel, WSP (formerly AMEC & Wood)  
Tamara Darwish, Golder Associates  
Connor Devereaux, Baffinland Iron Mines Corporation  
Cora Devoy, Lundin Mining Corporation  
Natasha Dombrowski, Agnico Eagle Mines Limited  
Mary Dubel, Vale  
Deena Duff, Knight Piésold Consulting (Pty) Ltd.  
Alexandra Duguay, PhD, Rio Tinto Canada  
Charles Dumaresq, Mining Association of Canada  
Kent England, Cameco Corporation  
Leah Fedat, Glencore Canada  
Sonya Flynn, Rio Tinto  
Aynsley Fosse, Ontario Mining Association  
Carla Fraser, Teck Resources Limited  
Simon Gaboury, Rio Tinto Canada  
Stephane Gauthier-Maison, Rio Tinto  
Katherine Gizikoff, Hemmera Envirochem Inc.  
Jennie Gjertsen, Newmont Mining Corporation  
Ivo Gonzalez, Sherritt International Corporation  
Brent Hamblin, First Quantum Minerals  
David Harpley, NorZinc Ltd. (formerly Canadian Zinc Corporation)  
Sadeed Hassan, Copper Mountain/Hudbay  
Shane Hayes, Barrick Gold Corporation  
Megan Hazell, WSP Group  
Holly Heffner, BHP Billiton  
George Hegmann, Stantec  
Frances Hilderman, Hatch & Associates Inc.  
Tom Hofer, NWT and Nunavut Chamber of Mines  
Alexandra Hood, Agnico Eagle Mines Limited  
Colleen Hughes, Copper Mountain/Hudbay  
Mubeen Hussain, Dogico Information Inc  
Christina James, SRK Consulting (Canada) Inc.  
Christie Jeffkins, Glencore Canada  
Tracey Jeffs, Rio Tinto Canada  
Zahir Jina, Ring of Fire Metals

Ana Gabriela Juarez, CTA - Jaurez Environmental Consultants  
Lou Kamermans, Baffinland Iron Mines Corporation  
Jonathan Keizer, Klohn Crippen Berger Ltd.  
Eduardo Kelleher, Kinross Gold Corporation  
Kirsten Ketilson, Foran Mining Corporation  
Chandni Kher, Western Copper and Gold Corporation  
Jeff Killeen, Prospectors & Developers Association of Canada (PDAC)  
Dale Klodnicki, WSP (formerly AMEC & Wood)  
Macoura Kone, Rio Tinto Canada  
Bart Koppe  
Photinie Koutsavlis, Mining Association of Canada  
Joanne Lacour, Rio Tinto  
Lisa Lanteigne, Vale  
Martin Larose, WSP Group  
Simon Latulippe, WSP Group  
Patrick Lauzière, Iron Ore Company of Canada  
Karri Legarrie, RWDI AIR Inc.  
Carolina Leseigneur Torres, Glencore Canada  
Michelle Leslie, Deloitte  
Janice Linehan, Suncor Energy Inc.  
Mark Liskowich, SRK Consulting (Canada) Inc.  
Megan Lord-Hoyle, Baffinland Iron Mines Corporation  
Nicola Lower, M.SC., PH.D., ERM Consultants Canada Ltd.  
Elisabeth Luther, Baffinland Iron Mines Corporation  
David Luzi, Stantec  
Gordon Macdonald, Diavik Diamond Mines Inc.  
John Machin, Syncrude Canada Ltd.  
Debbie MacVicar, Mining Association of Canada  
Rochelle Maitripala, ERM Consultants Canada Ltd.  
Melinda Mamer, Suncor Energy Inc.  
Dennis Martin, Vale  
Alan Martin, Lorax Environmental Services  
Shane Matson, Newmont Mining Corporation  
Tim McEwan, Mining Association of British Columbia  
Samantha McGarry, Glencore Canada  
Sarah McLean, De Beers Canada Inc.  
Corey McLister, Glencore Canada  
Jennifer McPhail, Stantec  
Che McRae, Golder Associates  
Allison Merla, Vale  
Sean Miller, Bureau Veritas Laboratories  
Todd Milne, Nyrstar  
Shannon Mitchell, Vale  
Liam Mooney, Cameco Corporation

Maurice (Moe) Moreau, Glencore Canada  
Maxime Morin, BHP Billiton  
Danielle Morrison, Mining Association of Canada  
Mary Murdoch, Stantec  
Jorgelina Muscatello, Lorax Environmental Services  
Kevin Nagy, Cameco Corporation  
Michael Nahir, Parsons Corporation  
Shirley Neault, Hudbay Minerals Inc.  
Kevin O'Callaghan, Fasken Martineau  
Travis Ofarrell, Equinox Gold Corp  
Laura Pacholski, Arctic Diamond Mines ULC  
Karen Paquette, Vale  
Stefan Parker, Eldorado Gold Corporation  
Mark Passi, Glencore Canada  
Dawn Paszkowski, BGC Engineering Inc.  
Steve Pelletier, IAMGOLD Corporation  
Genevieve Pelletier, New Gold Inc.  
Nicole Pesonen, Nyrstar - Myra Falls  
John Petherick, Glencore  
Bruno Pimenta, BHP Billiton  
Greg Poholka, Sherritt International Corporation  
Kristin Pouw, Newmont Mining Corporation  
Marcel Radyn, Barrick Gold Corporation  
Steven Raymond, Glencore Canada  
George Read, Star Diamond Corporation (Formerly Shore Gold Inc.)  
Audrey Reid, Glencore  
Gonzalo Rios, Lundin Mining Corporation  
Lindsay Robertson, Elemental Geoscience Inc.  
Anne-Marie Rushworth, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada s.e.n.c.  
Keith Russell, Partners in Performance  
Mark Ruthven, WSP (formerly AMEC & Wood)  
Pamela Schwann, Saskatchewan Mining Association  
Malcolm Shang, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada s.e.n.c.  
Sean Sharpe, Glencore Canada  
Alison Shaw, Lorax Environmental Services  
Tara Shea, Mining Association of Canada  
Isabelle Shelvey, Syncrude Canada Ltd.  
Jody Shimkus, HD Mining International Ltd.  
Brad Sigurdson, Saskatchewan Mining Association  
Stephanie Simpson, Lorax Environmental Services  
Sean Sinclair, Diavik Diamond Mines Inc. (Rio Tinto)  
Sharon Singh, Bennett Jones LLP  
Helga Sonnenberg, EcoReg Solutions Inc.  
Adrianna Stech, Ontario Mining Association

Aaron Steeghs, IAMGOLD Corporation  
Kevin Stinson, Syncrude Canada Ltd.  
Todd Swenson, Baffinland Iron Mines Corporation  
Marie-Andree Sylvestre, IAMGOLD Corporation  
Stephanie Tan, Teck Resources Limited  
Martin Thiboutot, McMillan LLP  
Nick Tremblay, Rio Tinto Canada  
Scott Trusler, Stantec  
Alain Tshilombo, Sherritt International Corporation  
Lisa Uskov, Stantec  
Richard Viflanzoff, Charles Tennant & Company (Canada) Ltd.  
Glen Watson, Vale  
Kelly Wells, Canada North Environmental Services  
Jody Wentzell, Rio Tinto  
Kathryn Wherry, Hatch & Associates Inc.  
Lea Willemse, Glencore Canada  
Dennis Wilson, Moneta Gold Inc  
Steve Woolfenden, Vital Metals  
Scott Wytrychowski, Canadian Natural Resources Limited  
Landice Yestrau, Hudbay Minerals Inc.  
Sydne Zacharias, Suncor Energy Inc.  
Amanda Zeidler, Lundin Mining Corporation

## COMITÉ FISCAL

Johanne Brouillard, Rio Tinto plc  
Mark Caluori, Pan American Silver Corp.  
Kevin Chan, Kinross Gold Corporation  
Thomas Cheung, Teck Resources Limited  
Nick Cotts, Newmont Hope Bay Mining Ltd.  
Brendan Creaney, Trevali Mining Corporation  
Robert De Biasio, Vale  
Scott Jeffery, Teck Resources Limited  
Dominic Kizek, New Gold Inc.  
Photinie Koutsavlis, Mining Association of Canada  
Bruce Luck, Barrick Gold Corporation  
Tim Marshall, Sherritt International Corporation  
Maurice McClure, Iron Ore Company of Canada  
Elizabeth Mendonca, Sherritt International Corporation  
Monica Moretto, Pan American Silver Corp.  
John Mullally, Newmont Mining Corporation  
Jocelin Paradis, Rio Tinto Canada  
Doug Powrie, Teck Resources  
Mark Ruus, Newmont Mining Corporation  
Jackie Soo, Newmont Mining Corporation

Don Strickland, Copper Mountain/Hudbay  
Steve Suarez, Borden Ladner Gervais LLP  
Maarten Theunissen, IAMGOLD Corporation  
Ted Thiessen, McMillan LLP  
Mike van Akkooi, Kinross Gold Corporation  
Alan Wilson, IAMGOLD Corporation

## COMITÉ DES TRANSPORTS

Ron Annesley, Barrick Gold Corporation  
Jean-Pierre Boucher, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada s.e.n.c.  
Jamie Brecht, BHP Billiton Potash Project  
Francois Brisson, Iron Ore Company of Canada  
Ben Chalmers, Mining Association of Canada  
Marc-Andre Charette, Cameco Corporation  
Vince D'Amico, Glencore  
Ryan Gallagher, McMillan LLP  
Paul Graham, Vale  
Jason Hall, Vale  
Thomas Hobbs, Norfalco Inc. a Glencore Company  
Brad Johnston, Teck Resources Limited  
Paul Kolisnyk, Teck Resources Limited  
Photinie Koutsavlis, Mining Association of Canada  
Brian Kurczaba, Hudbay Minerals Inc.  
Melinda Mamer, Suncor Energy Inc.  
Gordon Mattson, Teck Resources Limited  
Benoit Méthot, Iron Ore Company of Canada  
John Mullally, Newmont Mining Corporation  
Pat Murphy, Glencore Canada  
Stephen Nelson, Suncor Energy Inc.  
Mike O'Donnell, Sherritt International Corporation  
Martin Pede, Hudbay Minerals Inc.  
Frank Petrolo, Vale  
Kathy Piersanti, Hudbay Minerals Inc.  
Munami Poddar, Sherritt International Corporation  
Dorena Quinn, IAMGOLD Corporation  
Amelie Rouleau, Glencore Canada  
Anne-Marie Rushworth, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada s.e.n.c.  
Daniel Sauve, Glencore  
Mikael Schauman, Lundin Mining Corporation  
Tara Shea, Mining Association of Canada  
Don Smith, Teck Resources Limited  
Geoff Smith, Mining Association of Canada  
Suresh Soundararajan, Suncor Energy Inc.  
Steve Suarez, Borden Ladner Gervais LLP

Jamie Veilleux, Glencore Canada  
Patrick Walker, Rio Tinto  
John Zaidan, Cameco Corporation

## **COMITÉ DES AFFAIRES NORDIQUES**

Gillian Allen, OKane Consultants Inc.  
Carolyn Chisholm, Rio Tinto Canada  
Dominique Girard, Agnico Eagle Mines Limited  
Photinie Koutsavlis, Mining Association of Canada  
Julien Lampron, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada s.e.n.c.  
Bill Mercer, Avalon Advanced Materials Inc.  
Andrew Moore, B2Gold Corp.  
Tom Paddon, Baffinland Iron Mines Corporation  
Amelie Rouleau, Glencore Canada  
Paul West-Sells, Western Copper and Gold Corporation

## **ENTREPRISES MEMBRES**

Agnico Eagle Mines Limited  
ArcelorMittal Exploitation manière Canada et ArcelorMittal Infrastructure Canada  
Arctic Canadian Diamond Company  
B2Gold Corp.  
Baffinland  
Barrick  
BHP  
Calibre Mining  
Cameco Corporation  
Canadian Natural Resources Ltd.  
Copper Mountain Mining Corporation  
De Beers Canada Inc.  
Eldorado Gold  
Equinox Gold Corporation  
First Quantum Minerals Ltd.  
Foran Mining  
Fort Hills Limited Partnership  
Glencore Canada Corporation  
HD Mining International Ltd.  
HECLA Quebec  
HudBay Minerals Inc  
IAMGOLD Corporation  
Iron Ore Company of Canada  
Kinross Gold Corporation  
Lundin Foundation  
Lundin Mining Corporation  
Marathon Gold

McEwen Mining  
Moneta Gold  
New Gold Inc  
Newmont  
NexGen Energy Ltd  
Northback  
NorZinc Ltd. (Formerly Canadian Zinc Corporation)  
Nyrstar Canada (Holdings) Ltd  
Pan American Silver Corp.  
Pine Point Mining Limited  
Ring of Fire Metals  
Rio Tinto Canada  
Rock Tech Lithium  
Royal Canadian Mint  
Sherritt International  
Star Diamond Corporation  
Suncor Energy Inc.  
Tacora Resources  
Teck Resources Limited  
Vale  
Vital Metals  
Western Copper and Gold

## **ENTREPRISES MEMBRES ASSOCIÉS**

AtkinsRealis  
AUSENCO Limited  
AVALON Advanced Materials Inc.  
Barr Engineering and Environmental Science Canada Ltd.  
BBA Inc  
BDO Canada  
Bennett Jones LLP  
BGC Engineering Inc.  
Bureau Veritas Laboratories  
Canada North Environmental Services Ltd.  
CEDA  
Cementation Canada Inc.  
Centre for Excellence in Mining Innovation (CEMI)  
Chamber of Marine Commerce  
Charles Tennant & Company (Canada) Ltd.  
CIMA+  
Corem  
Deloitte LLP  
Dentons  
Dogico Information Inc.

Ecometrix Inc.  
EcoReg Solutions  
EEM Sustainable Management  
ERM Consultants Canada Ltd.  
Fasken Martineau.  
Golder Associates Ltd.  
HATCH  
IMEX International Inc.  
Intersac  
Intrinsik Corp.  
Juarez Environmental Consultants Inc.  
Klohn Crippen Berger Ltd  
Knight Pieshold Consulting Ltd.  
Lawson Lundell LLP  
MARSH  
Mccarthy Tetrault  
McMillan LLP  
MillerThomson  
Mirapakon  
MIRARCO  
NEAS Group  
NewFields  
Okane  
Orica Canada Inc.  
parsons  
Partners in Performance International  
PROUDFOOT  
QUADRA  
RWDI  
SGS Mineral Services  
Sika  
SLR Consulting  
SMS Equipment  
SRK Consulting (Canada) Inc  
Stantec Consulting Ltd.  
THINK BEST PRACTICE  
Thorsteinssons LLP  
WCPD  
WEALTH GROUP  
WESTINGHOUSE  
WILLMS & SHIER ENVIRONMENTAL LAWYERS LLP  
WOOD  
WSP GROUP

## **PERSONNEL DE L'AMC**

Pierre Gratton, President and CEO

Ben Chalmers, Senior Vice President

Paul Hébert, Vice President, Communications

Geoff Smith, Vice President, Government Relations

Photinie Koutsavlis, Vice President, Economic Affairs and Climate Change

Tara Shea, Vice President, Regulatory and Indigenous Affairs

Charles Dumaresq, Vice President, Science and Environmental Management

Katherine Gosselin, Director, Towards Sustainable Mining

Danielle Morrison, Director, Regulatory Affairs

Marilyn Fortin, Comptroller and Member Relations

Debbie Villeneuve, Financial Officer

Debbie MacVicar, Administrative Assistant



The Mining Association  
of Canada

L'association minière  
du Canada

**L'Association minière du Canada**

275 Slater Street, Suite 1100  
Ottawa, ON K1P 5H9

T: 613.233.9392 ext. 316  
F: 613.233.8897

[mining.ca/fr](http://mining.ca/fr)

**Suivez-nous**

 @theminestory

 Mining Association of Canada